



## COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

### Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> février 2007

**Présidence : Monsieur Laurent GABELLA, Président.**

**La Municipalité est au complet.**

#### **Monsieur le Président :**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Cher public,  
Chers téléspectateurs,

Je constate avec satisfaction que vous ne semblez pas avoir profité de ces cinq minutes de répit pour la planète pour vous éclipser, vous qui êtes en quelque sorte la lumière même de cette Ville et son authentique éclairage public. Je demande tout de même à notre Secrétaire de s'en assurer et lui passe la parole pour l'appel.

#### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Christine NIGGELER, Valérie JAGGI WEPF, Fabienne RENAUT CARRARD, Martin BARAGANO, Steves BUCHS, Quentin COCHAND, Jean-Marc COUSIN, Patrick Louis DURUZ, André PERRET, Jean-Luc RAYMONDAZ, Fabien RICHARD, Jean-Louis VIAL, Alain WILLOMMET, David WULLIAMOZ.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Valérie JAGGI WEPF, Steves BUCHS, Quentin COCHAND, Jean-Marc COUSIN, Patrick Louis DURUZ, André PERRET, Jean-Luc RAYMONDAZ, Fabien RICHARD, Jean-Louis VIAL, Alain WILLOMMET, David WULLIAMOZ.

Absents : Madame Fabienne RENAUT CARRARD et Monsieur Martin BARAGANO.

Arrivée après l'appel : Madame Christine NIGGELER

**Monsieur le Président :**

Le quorum est atteint et je déclare donc la séance ouverte.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2006**

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2006**

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

**4. DÉMISSION**

En date du 18 décembre 2006, j'ai reçu la lettre suivante :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Un peu à regret, je vous annonce ma démission du Conseil Communal pour la fin de l'année, ceci pour raison d'âge et de santé. En effet, je dois essayer de vivre en retraité, donc de restreindre mes activités.*

*Un grand sage l'a dit, il y a fort longtemps : Il y a un temps pour tout !*

*Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé vos discours nécessités par les circonstances, votre dextérité à jongler avec le vocabulaire de notre belle langue française; c'était savoureux et agréable à écouter ! Et vous n'étiez pas le seul à apporter un peu de soleil dans le ciel gris des préavis à ratifier ou des joutes oratoires. Je garde le souvenir de nos fins de séances à rebondissements, animées par notre cher collègue Jean-Hugues, parfois tendre, parfois caustique, mais toujours plein d'humour.*

*Après avoir exercé, un service pastoral et d'accueil, à Yverdon-les-Bains, durant plus de 40 ans, ces 6 dernières années, passées au sein du Conseil, m'ont permis de découvrir un tout autre visage de la cité, de voir un peu, bien peu en réalité, les dessous de la politique que j'ignorais complètement et de faire votre connaissance, chers collègues. Tout cela je l'ai bien apprécié.*

*Merci pour votre amitié. Je vous quitte, vous souhaitant une bonne continuation dans votre engagement au service de la fonction publique.*

*Je remercie aussi tous ceux qui, en m'élisant, m'ont donné l'opportunité de vivre quelques années de politique pratique, avec vous, découvrant ainsi les multiples aspects de la vie de notre cité thermale.*

*Permettez-moi de terminer en vous citant une parole révélée récemment dans la « Revue militaire Suisse », je cite : ...Peu avant l'effondrement de la France, le 3 juin 1940, le Général Guisan a émis un ordre du jour rappelant que, « **plus encore que les dispositions matérielles et morales, il faut estimer la disponibilité spirituelle. Nos pères en étaient conscients, qui avant chaque bataille, s'agenouillaient devant le Tout-Puissant... La conscience de Dieu doit rester vivante dans tous les cœurs** ».*

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Jean-Pierre Chapuis.

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains en décembre 2001. Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur CHAPUIS pour son engagement dans la vie politique yverdonnoise et son travail dans les diverses commissions de notre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour une heureuse retraite où il aura le loisir d'arpenter et de cultiver un jardin tout fleuri de tournures dont les qualités littéraires et spirituelles lui feront vite oublier nos discours. Je parle de sa bibliothèque bien sûr. Je le remercie cependant d'avoir mis ma modestie à rude épreuve.

Il sera procédé à son remplacement au point 5 de notre ordre du jour.

## **5. ASSERMENTATIONS**

### **Monsieur le Président :**

Le Conseil communal ayant trois sièges vacants, le Bureau du Conseil a procédé au remplacement des Conseillers démissionnaires.

Premier des viennent-ensuite de la liste Socialiste, Monsieur Jean-Jacques HERZOG, né en 1945, domicilié à Pierre-de-Savoie 62, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Monsieur le Conseiller Gabriele PISU.

Deuxième des viennent-ensuite de la liste Socialiste, Monsieur Raoul IBANEZ, né en 1956, domicilié rue de Clendy 15, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Madame la Conseillère Delphine PERRET NAGUIB.

Premier des viennent-ensuite de la liste UDF, Monsieur Jérôme WULLIAMOZ, né en 1974, domicilié rue d'Orbe 18, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre CHAPUIS.

Je prie Messieurs HERZOG, IBANEZ et WULLIAMOZ de bien vouloir s'approcher de la table et incite notre assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment se trouvant à l'article 6 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par Monsieur le Président.*

**Monsieur Jean-Jacques HERZOG :**

«Je le promets».

**Monsieur Raoul IBANEZ :**

«Je le promets».

**Monsieur Jérôme WULLIAMOZ :**

«Je le promets».

**Monsieur le Président :**

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous fais remettre un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance. Je prie l'assemblée de bien vouloir se rasseoir.

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>6. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT</b> |
|---------------------------------------|

Au chapitre des communications du Président, je souhaite vous donner lecture de la lettre suivante :

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Dans sa séance du 11 janvier 2007, la Municipalité a examiné la proposition de Monsieur le Conseiller communal Jean-Hugues SCHÜLE d'installer dans la salle du Conseil communal un moniteur de télévision pour permettre aux participants de voir les images qui sont retransmises en direct sur Canal NV Broye.*

*Après avoir considéré les avantages et les inconvénients d'une telle installation, la Municipalité s'est prononcée négativement sur sa mise en service dans la salle du Conseil communal durant les séances.*

*La Municipalité estime en effet que la diffusion en direct des images du Conseil communal durant les séances risque de perturber leur déroulement car elle est de nature à distraire ses participants et à gêner les intervenants.*

Suivent les salutations d'usage et c'est signé par la Municipalité.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Ce n'est pas SCHÜLÉ qui a fait cette proposition. Il faudrait peut-être revoir les procès-verbaux et voir comment ça marche. Je ne suis pas tout à fait sénile et je ne me souviens pas d'avoir dit ça.

**Monsieur le Président :**

Monsieur le Conseiller, nous en prenons note et nous vérifierons sur les procès-verbaux. Le fond, malgré tout, demeure.

A ce même sujet, je souhaite également vous rappeler d'appliquer les règles qui régissent le bon usage du micro. Vous les connaissez, je me permettrai de vous rappeler à l'ordre si je m'apercevais que vous y manquiez. Les intervenants qui ne sont pas munis de lunettes à verres progressifs et qui devraient ainsi jongler avec plusieurs objets en dehors du micro, peuvent me demander de venir s'exprimer à la table des rapporteurs.

\* \* \* \* \*

Dernièrement, Madame la Conseillère GRAND a eu la douleur de perdre son père. En votre nom je lui présente, ainsi qu'à sa famille, la plus profonde et sincère sympathie de tous les membres de ce Conseil.

\* \* \* \* \*

Le calendrier et agenda sportif 07 est sorti de presse. Il vous sera remis à la sortie par Mesdames les huissières. Vous trouverez à l'intérieur, les adresses de 82 sociétés sportives, classées par discipline, ainsi qu'un descriptif du Festival Sportif Yverdonnois 07.

Ce festival, qui est inscrit dans l'action de "La Suisse Bouge", organisée par l'Office Fédéral du Sport, a permis de rassembler l'année dernière à Yverdon-les-Bains une somme de Fr. 10'000.- à réinvestir dans ce type d'activités.

L'action yverdonnoise consiste à mettre sur pied une semaine de sports entre les dates du 9 juillet et 14 juillet. La vôtre, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à y participer.

\* \* \* \* \*

Nous avons reçu deux pétitions de Monsieur Marcel DESPLAND au sujet du stade municipal – Eurofoot 2008. Sur décision du Bureau, ces courriers ayant un caractère purement administratif, nous les transmettons à la Municipalité pour suite éventuelle à donner. Des copies de ces pétitions ont été remises aux groupes politiques, selon la demande de Monsieur DESPLAND.

\* \* \* \* \*

Nous avons reçu par e-mail, du Service des Energies, un message au sujet de l'action « cinq minutes de répit pour la planète ». Comme tout le monde ne dispose pas encore de ce moyen de communication, le Municipal en charge de ce dicastère, Monsieur Cédric PILLONEL, s'en est soucié et m'a suggéré de vous en donner lecture. Comme j'apprécie ceux qui savent rendre à César ce qui est à César, je retourne à Cédric ce qui lui appartient, et lui suggère à mon tour de bien vouloir le faire au chapitre des communications de la Municipalité.

\* \* \* \* \*

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une interpellation de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU
- Une question de Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER
- Une question de Madame la Conseillère Marianne SAVARY
- Une motion de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Claude DYENS
- Une motion de Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER
- Deux questions de Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH
- Une motion de Madame la Conseillère Rachel JOSEPH
- Deux questions de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS
- Des questions de Madame la Conseillère Gloria CAPT
- Une question de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD

- Une question de Monsieur le Conseiller Eric GENTIZON
- Une interpellation de Madame la Conseillère Soufia FEKIH

Je remercie d'avance tous ces intervenants d'avoir pensé à meubler l'ordre du jour de ce soir.

## 7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### **Monsieur le Président :**

Nous prenons acte des Communications C/14, C/1 et C/2. Monsieur le Syndic, la Municipalité a-t-elle d'autres communications à apporter à notre Conseil ?

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Monsieur le Président.

### **Monsieur le Président :**

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL, je vous passe alors la parole.

### **Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Merci Monsieur le Président.

*Lancée par le mouvement français l'Alliance pour la Planète, l'action « 5 minutes de répit pour la planète » propose aux particuliers et aux collectivités publiques d'éteindre leurs veilles et leurs lumières le 1er février 2007 entre 19h55 et 20h00. Le but n'est pas d'économiser 5 minutes d'électricité uniquement ce jour-là, mais d'attirer l'attention sur le gaspillage d'énergie et l'urgence de passer à l'action. La date du 1<sup>er</sup> février a été choisie car elle coïncide avec la sortie du nouveau rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) des Nations Unies.*

*La commune d'Yverdon-les-Bains, consciente de l'importance de cette thématique, a décidé de participer à cette action. Elle a demandé à son Service des énergies d'éteindre l'éclairage public entre 19h55 et 20h00.*

Pour les personnes qui ont eu l'impression que c'était un problème de coupure de courant, ce n'en était pas une. L'éclairage public a été éteint pendant cinq minutes, puis rallumé et ça fonctionne. C'est une décision qui a été prise par la Municipalité et non pas par le Municipal des Energies.

**8. PRÉAVIS NO 50/06 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 460'000.- POUR ÉTABLIR LE PROJET DE TRANSFORMATION ET RÉ-AFFECTATION DU BÂTIMENT DE LA RUE DES CYGNES 10, EN VUE DE LA PRÉSENTATION DU CRÉDIT D'OUVRAGE AU CONSEIL COMMUNAL. (MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ MICHOU, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Pierre-André MICHOU ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, en remplacement de Marianne SAVARY, Magrieta DONKER, en remplacement de Marinette NICOLLIN, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Hélène GRAND, Maryse SCHNEIDER, Josy TESSA, Pascal GAFNER, Pierre-André MICHOU, Yves RICHARD, en remplacement de Quentin COCHAND.

**Monsieur le Président :**

L'amendement souhaité par la Commission propose de supprimer les mots « le programme », ce qui donne le texte suivant :

Le Conseil communal accepte **l'étude** de ré-affectation du bâtiment de la Rue des Cygnes 10 (Conservatoire de Musique du Nord Vaudois, Unité d'accueil pour écoliers « La Croquette », buvette-restaurant) tel que présenté dans le présent rapport.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Madame Catherine CARP :**

J'ai bien lu ce préavis, ainsi que le rapport de la Commission. Je trouve que c'est une bonne idée de réhabiliter ce bâtiment et il me semble que c'est une bonne solution d'en faire une Maison de la Musique.

Cependant, j'arrive à la conclusion que l'amendement proposé n'est pas suffisant. En effet, plusieurs éléments m'amènent à vous proposer un sous-amendement.

- 1) Ce n'est pas à la Commune d'investir dans la construction d'établissements publics. Elle n'est pas restaurateur et a déjà plusieurs autres établissements à son actif, établissements qui donnent parfois du fil à retordre.
- 2) Les professionnels vous le diront : un restaurant de 30 places n'est pas rentable.
- 3) En prévoyant une cafétéria à la Maison de la Musique, ainsi que la Croquette, on crée d'emblée, avant de commencer, une concurrence à cet établissement.

Si nous acceptons un crédit d'étude pour le projet tel qu'il nous est présenté ce soir, nous ne pourrons plus reculer lors de la présentation du crédit de transformation, car le projet de restaurant est une grosse part de cette transformation.

Je vous propose donc de supprimer les mots « buvette-restaurant » de l'article 1, soit le sous-amendement suivant :

**Le Conseil communal accepte l'étude de ré-affectation du bâtiment de la Rue des Cygnes 10 (Conservatoire de Musique du Nord Vaudois, Unité d'accueil pour écoliers « La Croquette »).**

**Monsieur Samuel GURTNER :**

Je prends connaissance dans le rapport de la Commission que Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL affirme qu'une belle opportunité s'offre à la Commune de réaliser une opération « gagnant-gagnant ». A ce sujet, est-ce que l'on peut m'assurer que les revenus locatifs de cet investissement futur seront couverts par les amortissements, ainsi que les intérêts du capital investi ?

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

La discussion porte bien sur le sous-amendement de Madame la Conseillère CARP ?

**Monsieur le Président :**

La discussion porte sur l'article 1, ses amendement et sous-amendement.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Je crois que la question posée par Madame la Conseillère CARP est une bonne question. L'amendement proposé par la Commission allait un peu dans le sens que vous évoquez, Madame la Conseillère, à savoir de se poser la question du principe même de l'installation dans ce bâtiment de la rue des Cygnes 10, d'une buvette-restaurant, en plus du programme qui inclut la Croquette, restaurant pour enfants UAPE et la Maison de la Musique ; cette partie du programme n'étant, semble-t-il, contestée par personne.

Pour en revenir à cette question de principe de l'installation d'une buvette-restaurant à cet endroit-là, la Municipalité y a longuement réfléchi, pendant plusieurs mois, le temps de préparation de ce préavis et de toutes les études préliminaires qu'il a fallu faire ; elle est arrivée à la conclusion qu'il s'agissait d'une bonne solution. Une bonne solution, à plus d'un titre et je vais essayer de les évoquer et de vous convaincre ce soir que cette buvette-restaurant trouve tout son sens à cet endroit-là, sur le parcours entre la ville et le lac.

Oui, Monsieur le Président, vous avez raison, dans votre rapport vous l'évoquez, ce n'est pas le tracé principal retenu par la Municipalité et par les différentes études en cours, qui devraient amener l'Yverdonnois à retrouver le chemin de son lac, puisque nous avons identifié le canal de la Thièle comme étant un axe prioritaire. Admettez tout de même que la Thièle est le cours d'eau principal de la ville et qu'elle mérite aussi une attention ; c'est une occasion qui nous est offerte, de donner à l'Yverdonnois aussi, une vision de son cours d'eau principal qu'il n'a pas ailleurs.

Si vous prenez la carte dans votre tête, de la ville d'Yverdon-les-Bains et du parcours de la Thièle, il n'y a aucun endroit actuellement, en ville d'Yverdon-les-Bains, où l'on peut avoir une vue sur la Thièle, profiter de cette rivière-canal et lui donner quelque part ses lettres de noblesse. Donc, un des objectifs prioritaires, c'est d'amener l'Yverdonnois à pouvoir profiter de la Thièle ; il pourra en profiter par le biais d'une terrasse qui est prévue, directement du côté de la rivière.

La deuxième raison, néanmoins, et comme je le disais tout à l'heure, est qu'il s'agit d'offrir des relais sur le parcours qui mène de la ville au lac et donc de permettre une halte à un endroit ou à un autre, le long de cette rivière, étant donné qu'il n'en existe aucun autre actuellement le long de la Thièle. Si l'on considère que c'est aussi un des parcours intéressants, puisqu'il y a la Marive, il y a tout le développement du site des Rives du lac qui est en voie de réaménagement, nous avons besoin d'un relais et cela constitue une possibilité, puisque nous sommes propriétaires de ce bâtiment situé dans un lieu tout à fait propice à cela. Voilà pour des raisons liées à l'aménagement, liées au parcours dans la ville.

Et puis, il y en a d'autres et notamment ces synergies qui sont évoquées à plusieurs reprises dans le rapport - cela a aussi été discuté au sein de la Commission - synergies entre les institutions qui peuvent s'épauler, qui peuvent trouver chacune leur compte dans un tel bâtiment. La Maison de la Musique aura une petite cafétéria, mais uniquement pour le personnel ; il ne s'agit pas d'une cafétéria publique et il n'y aura aucune concurrence à craindre de la part de cette buvette-restaurant. Par contre, des synergies peuvent être trouvées notamment pour la Croquette, puisque cette dernière livre des repas à ces enfants qui viennent ; ces repas pourraient être préparés dans la cuisine de cet établissement public, ce qui permettra d'en améliorer la rentabilité. Il y a également tous les parents, toutes les personnes qui viendront d'une manière ou d'une autre, à un moment ou à un autre dans la Maison de la Musique et qui pourront avoir à cet endroit-là un lieu où consommer une boisson en attendant leur enfant, ou à la sortie d'une audition.

Des synergies donc, qui sont envisagées telles que je vous les présente, c'est comme cela que nous conçu le projet. Il s'agira ensuite de mettre en musique – si vous me permettez l'expression – cet établissement, de lui donner corps, de le façonner de manière à ce qu'il soit à la fois utile aux utilisateurs du bâtiment, rentable et agréable pour le passant qui souhaiterait s'y arrêter. Ce sont les architectes qui vont plancher sur ce mini-concours que nous avons imaginé, qui nous présenteront des solutions, afin que la taille de l'établissement corresponde à un établissement rentable, pour que son aménagement soit aussi attractif que possible.

Voilà comment nous concevons ce restaurant-buvette ; voilà pourquoi nous l'avons intégré, et volontairement intégré dans ce programme. Nous souhaitons que cela reste un programme qui soit sur le principe validé par votre Conseil. J'ajouterai que dans la mesure où, comme vous le savez peut-être, le restaurant du Lac est dans une situation qui le verra éventuellement fermer prochainement, il serait bon que nous ne perdions pas tout et qu'un établissement public à cet endroit-là existe et puisse permettre à l'Yverdonnois de s'arrêter sur ce tracé.

J'aimerais terminer en disant que la Municipalité n'est pas favorable ni au sous-amendement de Madame la Conseillère, ni à l'amendement proposé par la Commission, mais qu'elle vous remercie de bien vouloir voter le texte tel qu'elle vous l'a proposé.

**Monsieur le Président :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1, son amendement et son sous-amendement.

La parole n'est plus demandée et nous allons procéder comme suit : Nous voterons d'abord le sous-amendement, comme le veut le bon ordre, puis sur l'amendement, puis sur l'article tel que votre vote l'aura transformé ou non.

Je vous rappelle le sous-amendement :

« Le Conseil communal accepte l'étude de ré-affectation du bâtiment de la Rue des Cygnes 10 (Conservatoire de Musique du Nord Vaudois, Unité d'accueil pour écoliers « La Croquette »), tel que présenté dans le présent rapport. »

Est-ce bien correct, Madame la Conseillère ?

**Madame Catherine CARP :**

Non, merci Monsieur le Président de me le demander. C'est vrai que je n'ai pas dit : « tel que présenté dans le présent rapport », puisque dans le rapport, on parle de la buvette-restaurant que j'aimerais enlever.

**Monsieur le Président :**

Très bien, Madame la Conseillère ; je vous relis donc cet article :

Le Conseil communal accepte l'étude de ré-affectation du bâtiment de la Rue des Cygnes 10 (Conservatoire de Musique du Nord Vaudois, Unité d'accueil pour écoliers « La Croquette »).

---

**Résultat du vote : A une large majorité, ce sous-amendement est rejeté.**

**Monsieur le Président :**

Nous passons maintenant à l'amendement tel que proposé par la Commission. Je vous en rappelle la teneur :

Le Conseil communal accepte **l'étude** de ré-affectation du bâtiment de la Rue des Cygnes 10 (Conservatoire de Musique du Nord Vaudois, Unité d'accueil pour écoliers « La Croquette », buvette-restaurant) tel que présenté dans le présent rapport.

**Résultat du vote : cet amendement est accepté à une très évidente majorité.**

**Monsieur le Président :**

Nous votons sur l'article amendé.

**Résultat du vote : L'article 1 amendé est accepté à une quasi unanimité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :** La parole n'est pas demandée et il est accepté à une très évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :** La parole n'est pas demandée et il est accepté à une très évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Madame Anne LEUENBERGER :**

Je félicite la Municipalité pour ce projet. Il permettra d'offrir un espace adéquat pour ce lieu de formation, cette "Maison de la Musique".

Une bonne partie de ces musiciens, formés désormais dans de meilleures conditions, auront certainement envie de jouer en public, seul ou en groupe. Mais, pour cela, il faut une salle adéquate.

J'invite donc la Municipalité à la réflexion suivante :

- Quelles sont les possibilités qu'offre notre ville pour permettre à ces musiciens de s'exprimer ?

- Yverdon-les-Bains, ville de 25'000 habitants, est-elle en mesure de mettre à disposition un lieu de concert adéquat, pour accueillir 60 musiciens et 400 spectateurs ?

Voici les réponses obtenues à Yverdon-les-Bains ces derniers mois, par les organisateurs du Camp Musical Nord vaudois-Broye, pour leur concert final du samedi 20 octobre 2007 :

- Théâtre Benno Besson : négatif pour cette année, occupé par une répétition de théâtre.
- Temple : négatif, plus de musique au Temple !
- Eglise St-Pierre : négatif, trop de dérangements (2 services le samedi).
- La Marive (très onéreuse, acoustique discutable) : louée d'année en année à cette époque.
- Boulodrome : négatif.

Pour cette année, les organisateurs ont réservé la salle polyvalente d'Yvonand.

Je souhaite que la réflexion de la Municipalité aboutisse à une solution pérenne pour ces prochaines années.

### **Monsieur Pierre HUNKELER :**

Comme citoyen et comme élève du conservatoire, je me réjouis évidemment de ce coup de pouce donné à la musique et de cette réhabilitation d'un patrimoine communal. J'ai seulement regretté que le préavis ne soit pas plus précis sur deux points :

Le premier, c'est le choix du bâtiment ; je ne remets pas du tout en cause ce choix, mais j'aurais simplement voulu savoir quels autres bâtiments communaux ont été considérés et écartés. J'aurais aussi été intéressé à savoir s'il y a des projets communaux, pour le grand et beau bâtiment voisin.

Deuxième point, c'est l'environnement du bâtiment ; il y a juste à côté un pavillon scolaire dont l'esthétique va certainement choquer dès que le bâtiment de la rue des Cygnes 10 sera réhabilité. Il serait donc utile de voir si les classes concernées pourraient être incluses dans le projet que l'on considère.

Il me semble aussi utile, dans le cadre du projet d'étude, d'examiner les potentialités d'agrandissement, puisqu'on l'espère, musique et ville vont continuer de s'agrandir.

Il y aura probablement des réponses à ces questions, et à d'autres, dans le préavis définitif, mais je me permets de suggérer à la Municipalité, lorsqu'elle nous présente des projets de ce type, de les présenter dans une perspective plus large que simplement le bâtiment considéré, de façon à ce que ces projets soient un déclencheur pour une vision plus générale de certains quartiers.

**Monsieur Dominique VIQUERAT :**

J'aimerais juste émettre un vœu à l'intention de la Municipalité, à savoir que soit joint à ce projet d'étude, une étude d'une société type « Gastrosuisse », pour nous assurer de la rentabilité d'un éventuel restaurant là-bas, afin que nous n'ayons pas de problème par la suite de changements de tenanciers tous les six mois.

**Monsieur Gil MEYLAND :**

Comme pour tout bâtiment public, j'é mets le vœu que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite soit incluse dans le cahier des charges de ce projet. Merci.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 50 est accepté à une quasi unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 amendé :** Le Conseil communal accepte **l'étude** de ré-affectation du bâtiment de la Rue des Cygnes 10 (Conservatoire de Musique du Nord Vaudois, Unité d'accueil pour écoliers « La Croquette », buvette-restaurant) tel que présenté dans le présent rapport ;

**Article 2 :** Un crédit d'étude de Fr. 460'000.- est accordé à la Municipalité pour établir le projet de transformation et de ré-affectation du bâtiment de la Rue des Cygnes 10, en vue de la présentation du crédit d'ouvrage au Conseil communal ;

**Article 3 :** Ce crédit sera financé par la trésorerie générale et imputé au compte n° 9310 « Etude Cygnes 10 ». Il sera repris le moment venu, dans la demande de crédit d'ouvrage présentée au Conseil communal.

**9. PRÉAVIS NO 51/06 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'400'000.- POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE DES DÉCHETS INTÉGRÉE EN VILLE D'YVERDON-LES-BAINS. (MONSIEUR SAMUEL GURTNER, RAPPORTEUR)**

**Monsieur le Président :**

J'appelle Monsieur Samuel GURTNER à la table des rapporteurs pour la lecture des conclusions de son rapport. A moins que, comme ce rapport nous est parvenu peu de temps avant ce Conseil, l'une ou l'autre d'entre vous n'en réclame la lecture complète. Dans ce cas je vous prierais de le manifester par un lever de main.

Ce n'est pas le cas ; Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Samuel GURTNER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Fanny SPICHIGER, remplaçant Monsieur Vassilis VENIZELOS, Sarah WINTEREGG, Jean-David CHAPUIS, Samuel GURTNER, Olivier MAIBACH, Yves RICHARD, Jean-Claude RUCHET, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Michel WERKLE.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur Gil MEYLAND :**

Je viens aujourd'hui vous proposer la non-entrée en matière sur ce préavis.

Bien que pour moi correct sur le fond et sur le sujet traité, ce préavis ne va pas au fond des choses. Lorsque l'on étudie la possibilité d'améliorer la récolte des déchets, j'estime que l'on peut aller beaucoup plus loin, entre autre en suivant des exemples de nos voisins français ou même de communes proches d'ici, afin de valoriser au mieux le tri sélectif et la valorisation des déchets recyclés, qui sont aussi un bien pour les finances communales.

Dans ce sens-là, je vous propose de renvoyer le préavis à la Municipalité pour une étude plus approfondie et qu'elle cherche une solution plus ouverte sur l'avenir.

**Monsieur le Président :**

Merci Monsieur le Conseiller. Nous avons une proposition de non-entrée en matière et j'ouvre la discussion.

**Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

Je me dois d'intervenir, car sur la forme, on ne peut plus discuter sur l'entrée en matière, puisque nous sommes entrés en matière et que vous avez lu l'article 1. Monsieur MEYLAND aurait dû intervenir avant la lecture de l'article 1.

**Monsieur le Président :**

C'est une remarque de procédure dont je suis obligé de prendre acte, Monsieur MEYLAND. Nous allons donc continuer, puisque nous sommes entrés en matière.

**Monsieur Olivier KERNEN :**

Sans emboîter le pas à Monsieur MEYLAND, étant donné qu'on ne peut pas revenir sur cet état de fait, il n'en demeure pas moins que nous allons voter ce soir un crédit de Fr. 1'400'000.- pour acheter des containers et des camions.

C'est un peu dommage que nous n'ayons pas eu plus de précisions concernant la politique véritable que la Ville souhaite mener en matière de gestion des déchets. Vous le savez sans doute, le Grand Conseil a accepté dernièrement une nouvelle loi sur le traitement des déchets qui implique certaines obligations pour les communes, avec une certaine marge de manœuvre. Il eut été de bon aloi, aujourd'hui, d'avoir dans ce préavis et surtout par rapport à la Commission, quelques éclaircissements quant à la politique que souhaite mener la Municipalité dans ce cadre-là.

Autre chose ; j'imagine que le choix qui a été opéré, sans revenir dessus, je crois que c'est peut-être la bonne solution, je veux être convaincu de ceci. Le choix des camions, c'est fait, les spécialistes ont donné leur avis et je ne reviendrai pas là-dessus. Il est vrai que lorsqu'on entend parler dans ce canton de la prise en charge des déchets dans les communes, à savoir par la taxe au sac ou autre moyen pour le contribuable, c'est peut-être bien de le dire à un moment donné, avant de mettre tout un processus avec le matériel déjà acheté, sans savoir véritablement ce qu'on va faire avec.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

La question de Monsieur KERNEN est pertinente, mais la Municipalité s'était prononcée en 2003 ou 2004 contre la taxe aux sacs, suite à une étude qu'avait fait STRID et vous avez accepté cette décision de la Municipalité. C'était une décision censée, les déchets étaient pris par le biais des impôts.

Le préavis que nous avons déposé n'empêche pas du tout la taxe aux sacs et si on devait revenir avec une telle taxe, avec les containers, avec les camions, il n'y aurait aucun problème pour la mettre. C'est bien clair que la législation dit que « le pollueur payeur » et donc, on devrait arriver à cette taxe et on y arrivera quand le périmètre STRID y arrivera aussi, mais tous ensemble, pour ne pas favoriser le tourisme des déchets d'une commune à une autre, d'un bout du périmètre à un autre bout.

Je peux vous rassurer, si la Municipalité devait entrer en matière sur une taxe aux sacs en ville d'Yverdon, le préavis de ce soir ne péjore en rien cette solution. J'espère vous avoir répondu.

**Monsieur Olivier KERNEN :**

Malgré la réponse du Municipal, il n'en demeure pas moins que la nouvelle loi a été votée en 2006 au Grand Conseil et que l'application va intervenir d'ici peu.

Je vous invite quand même à la relire et à voir de quelle manière il faut appréhender l'avenir, parce qu'il risque d'y avoir quelques petites surprises, notamment dans un périmètre concerné par STRID. Certaines communes peuvent prendre des dispositions au travers d'un règlement et il y a certaines communes, à l'heure actuelle, qui ont mis en place des règlements qui ne seront pas conformes à la loi.

La parole n'est plus demandée et **l'article 1 est accepté à une très évidente majorité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :** La parole n'est pas demandée et il est accepté à une très évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :**

**Madame Christiane LAYAZ-ROCHAT :**

Nous avons reçu sous forme d'*errata* une nouvelle page 13 avec un paragraphe en italique, qui précise la notion d'amortissement et qui nous indique que les charges financières seront de Fr. 24'500.-. J'ai essayé de reconstituer ce montant de Fr. 24'500.- et n'y suis pas arrivée. Pouvez-vous m'éclairer ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Vous avez en page 12 : « Les investissements à faire sont les suivants » et vous trouvez un total de Fr. 1'360'000.- qui correspond au préavis de Fr. 1'400'000.-.

Vous avez, en bas de la page 12, le coût annuel de la collecte IES, sur la base des comptes 2005, car bien entendu, les comptes 2066 n'étaient pas terminés lorsque nous avons fait le préavis ; il y a une économie annuelle de Fr. 100'000.-.

Pour répondre à Madame la Conseillère LAYAZ, nous prenons, pour le calcul des intérêts, Fr. 1'400'000.- ; en fin d'amortissement, soit après 15 ans, il reste Fr. 1.-. En début d'amortissement, il y a Fr. 1'400'000.- ; donc, nous divisons Fr. 1'400'000.- par deux et nous arrivons à Fr. 700'000.-.

Nous multiplions ce chiffre par 3,5% d'intérêts et cela vous donne exactement le chiffre de Fr. 24'500.-. J'espère avoir répondu à votre demande.

**Madame Christiane LAYAZ-ROCHAT :**

Oui, Monsieur le Municipal ; je comprends tout à fait votre explication et j'étais capable de la faire. En revanche, je pense que tous les Conseillers et Conseillères ne le sont pas et une petite phrase supplémentaire dans le préavis aurait été très utile.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Tout à fait d'accord avec vous, Madame la Conseillère.

La parole n'est plus demandée **et cet article 3 est accepté à une quasi unanimité.**

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :** La parole n'est pas demandée et ce préavis no 51 est accepté à une quasi unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en place une collecte des déchets intégrée en ville d'Yverdon-les-Bains.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'400'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 1446 « Collecte déchets IES ». Elle sera amortie sur une durée moyenne de 15 ans.

\* \* \* \* \*

**10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.****Interpellation de Monsieur Pierre-André MICHOU (Ajustement du prix du gaz)**

Je désire interpellier Monsieur le Municipal PILLONEL au sujet de la facturation du gaz par le Service des Energies.

Nous venons de subir une augmentation du prix du gaz en rapport à la brusque augmentation du pétrole au deuxième semestre 2006 ; nous savons en effet que le prix du gaz suit en général celui de l'or noir. Alors que les experts internationaux avisés nous prédisaient une constante augmentation des prix, ceux-ci se sont stabilisés en début d'année 2007 et ont même commencé une lente mais régulière diminution. Aujourd'hui, on peut dire que le niveau du prix du brut est proche de celui du premier semestre 2006.

Le Service des énergies a pour principe de corriger à la hausse ou à la baisse le prix du gaz une fois par année, à la même période que les étrennes ! Je pense qu'il serait plus correct que ces changements de tarifs interviennent plusieurs fois par année, au minimum tous les six mois, voire tous les trois mois ; les moyens techniques et informatiques du Service des énergies nous permettent à coup sûr de pouvoir réaliser ces changements de manière plus fréquente. Il ne serait en effet pas bienvenu de pénaliser les consommateurs de gaz naturel jusqu'à la fin 2007, alors que ceux-ci, contrairement aux consommateurs de mazout, ne peuvent pas faire jouer la concurrence et choisir un fournisseur meilleur marché.

Mon interpellation consiste en les deux questions suivantes.

- 1) Peut-on envisager un ajustement du prix du gaz tous les trimestres ?
- 2) Peut-on connaître la façon dont le prix du gaz est majoré par le Service des énergies ? Est-ce sous forme d'un pourcentage du prix d'achat ou sous forme d'une marge fixe ?

Par avance je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

**Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Pour ce qui est de votre première question, qui consiste à se demander s'il est possible de faire des relevés de compteurs plusieurs fois dans l'année, je peux vous répondre que nous avons, pour le gaz, plusieurs catégories de clients. Les clients qu'on peut qualifier de clients commerciaux, c'est-à-dire les entreprises qui consomment beaucoup, ont plusieurs relevés de gaz par année, soit tous les trimestres. C'est une démarche que nous réservons pour les gros clients, qui peuvent avoir des variations de consommation et pour lesquels nous adaptons les prix en cours d'année.

Je crois, Monsieur le Conseiller, que vous surestimez les équipements techniques du Service des énergies. Lorsque ce service procède au relevé des compteurs dans la ville d'Yverdon, c'est un relevé manuel pour la plupart. Si des compteurs peuvent bénéficier de certains avantages, soit pour du télécomptage pour des entreprises, c'est-à-dire que l'on peut relever le compteur à distance pour l'avoir directement sur les ordinateurs du Service des énergies, soit d'avoir des systèmes simplifiés pour permettre de relever le compteur lorsque le releveur passe, ce type de compteurs n'excède pas le 20% du parc de compteurs que nous avons dans la ville. C'est-à-dire que le 80% des compteurs sont des compteurs tout ce qu'il y a de plus standard, que l'on doit relever à la main, sur un petit carnet.

Les compteurs étant relativement chers, soit entre Fr. 100.- et Fr. 200.-/pièce, selon les modèles que nous utilisons, je vous laisse imaginer les investissements colossaux que la Commune devrait consentir pour équiper l'intégralité des clients du SEY de ces compteurs, qui permettraient éventuellement un télécomptage, et une facturation tous les trimestres. Je vous laisse aussi imaginer l'importance financière de l'engagement de personnel supplémentaire pour les comptages que nous faisons en fin d'année, si on devait le faire pour tous les clients trois ou quatre fois par année. Si nous procédions de cette manière-là, il va sans dire que le prix du gaz augmenterait considérablement. Nous préférons maintenir un système à l'ancienne et permettre aussi à certaines personnes de toucher un petit salaire pendant une période donnée.

Ceci est donc ma réponse à votre première question, en ce qui concerne l'ajustement. En fait, pour la plupart des clients privés, qui ont une consommation relativement faible par rapport à des gros clients, nous avons un relevé par année et nous demandons de payer par acompte, avec un réajustement en fin d'année.

Pour ce qui est de la deuxième question, à savoir la façon dont le prix du gaz est calculé, vous savez que la ville d'Yverdon ne possède pas de production locale de gaz ; elle achète son gaz via la société Gaznat, qui fournit la plupart des communes romandes en gaz naturel, et nos prix sont forcément calqués sur les prix de Gaznat.

On sait effectivement que le prix du gaz est plus ou moins lié à celui du pétrole ; on voit que sur le long terme, il y a un petit décalage, puisque le prix du pétrole est ajusté chaque jour, alors que le prix du gaz doit être réajusté à la fin de l'année. Si le prix du pétrole baisse un tout petit peu ces temps, il ne faut pas oublier non plus que pendant toute l'année dernière, les personnes qui se chauffaient au mazout ont eu des prix très élevés, alors que ceux qui se chauffaient au gaz ont obtenu des prix très bas, puisqu'ils étaient bien antérieurs aux augmentations.

La Municipalité est forcément obligée d'essayer de lisser le plus possible les variations de prix, par rapport au gaz, tout comme à l'électricité, ce qui oblige de temps en temps à augmenter les prix.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

**Monsieur Pierre-André MICHOU** :

Je suis à moitié satisfait de la réponse de Monsieur le Municipal. Je note bien qu'on ne peut pas changer tous les compteurs ; en effet, il y a des relevés une fois par année. Mais alors je l'invite vraiment à faire l'étude à fin 2007, parce qu'on a quand même eu une augmentation très conséquente au début de cette année et si vraiment le prix a baissé, le prix d'achat de Gaznat va également baisser.

Je suis content que les comptes de la Commune soient positifs, mais je serais fort désolé qu'on présente un bénéfice un peu trop marqué sur la vente du gaz ; je ne crois pas que c'est le but de la Ville, son but étant de servir, d'offrir une prestation de gaz. Vous parlez de prix du mazout ; il y a beaucoup d'habitants qui ont fait le choix du gaz, en sachant qu'il est fourni par la Ville et je pense que la Ville doit aussi maintenir un prix le plus étudié possible.

Par contre, concernant votre deuxième réponse, je n'ai pas obtenu la réponse et je ne la demande pas ce soir, vous pouvez me la donner ultérieurement. Je comprends tout à fait que vous achetez du gaz à Gaznat, mais il y a une majoration qui est faite, c'est clair, puisque vous avez des frais. J'aimerais juste savoir si cette majoration, qui comprend les frais inhérents à la Ville, est basée sur un pourcentage, ou est-ce qu'elle est fixe ? Ceci fait une grande différence, puisque si on a une majoration de pourcentage, on a le système de progression à froid, c'est-à-dire que quand le prix du gaz augmente, la marge de la Commune augmente aussi, si le pourcentage est toujours le même.

Si je ne peux pas obtenir cette réponse ce soir, ce n'est pas grave, mais je me réjouis de l'entendre un autre jour.

**Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL** :

J'ai effectivement omis de répondre à cette question et je corrige le tir. Nous fonctionnons avec une marge fixe, c'est-à-dire que la marge ne varie pas selon le prix du gaz, mais c'est une marge fixe qui sert principalement à couvrir les salaires du personnel du SEY, qui s'occupe de contrôler les conduites, de faire les réparations, de faire la facturation, en bref tout ce qui permet aux clients yverdonnois de disposer du gaz.

Je me permets aussi de dire que lorsque les estimations de prix du gaz ont été trop élevées, et que la Municipalité, en fin d'année, s'en rend compte, elle met la différence de cette somme dans un fonds, qui est un fonds de fluctuation des prix et qui permet justement d'essayer d'éviter le plus possible les effets yo-yo.

**Monsieur Dino PETIT** :

J'aimerais quand même rejoindre mon préopinant - qui ne l'est pas puisque le Municipal a parlé entre deux - pour dire qu'il y a un vrai problème autour de ce gaz et on parle bien souvent, c'est cette opacité de facturation.

Vous comprenez que si on me vend de l'eau d'Henniez et qu'on me facture les bulles, je ne vais pas comprendre ce qu'on me facture, tandis que si on me vend de l'eau d'Henniez, en fait ici je devrais dire de l'Arkina, ceci est beaucoup plus manifeste pour moi.

En fait, on me vend des kW, je reçois un gaz, dont j'ignore même s'il arrive sous forme liquide ou solide, ou gazeuse, si bien qu'il y a un mystère dans cette transmission de tuyaux, qui n'existerait pas avec une belle citerne pleine de mazout bien polluant, mais qui crée malgré tout un malaise dans la population. Je me demande si à terme, on ne pourrait pas sortir de cette opacité de facturation en kW.

**Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Vous me forcez, Monsieur le Conseiller, à avancer la réponse que j'avais promise au Conseiller DURUZ concernant le pouvoir calorifique supérieur. Même pour votre Municipal, il y a encore certaines choses qui restent opaques, étant donné que le gaz est quelque chose d'assez complexe.

Je peux vous dire que la facturation du prix du gaz est faite avec une formule qui paraît simple, à priori, à savoir le prix facturé, c'est le prix par kWh, fois le volume mesuré, fois le facteur de correction, fois le pouvoir calorifique supérieur en conditions normales.

Cette équation, simple de prime abord, est étayée par quatre feuilles de calcul, la première permet de déterminer aussi bien sur le réseau de basse pression que haute pression le facteur de correction à appliquer à la mesure du volume au compteur, ou à la valeur du pouvoir calorifique supérieur en conditions normales.

La deuxième feuille de calcul permet de déterminer la valeur du pouvoir calorifique supérieur moyen aux conditions de références moyennes d'Yverdon-les-Bains ; en l'occurrence, le pouvoir calorifique supérieur = le facteur de correction, fois le pouvoir calorifique supérieur en conditions normales.

La troisième feuille de calcul, qui contient les données Gaznat, reprend les données mensuelles de facturation que nous transmet Gaznat. La moyenne glissante du PCS en conditions normales est calculée pour différentes durées. D'autres caractéristiques du gaz peuvent y être calculées. La valeur moyennée sur trois ans est utilisée.

La quatrième feuille, qui est de loin la plus intéressante, détermine la pression atmosphérique moyenne de la région d'Yverdon-les-Bains pour différentes altitudes. Le calcul se réfère aux données moyennes à long terme de MétéoSuisse, qui sont déterminées pour la dernière période de 30 ans entre 1961 et 1990. Cette feuille utilise les résultats de ce calcul pour l'altitude de référence à 440 m, valable pour tout le réseau. Cette feuille utilise un algorithme simplifié, valable sans autres pour toutes les altitudes de notre réseau.

Je me permets de vous dire que tout ce calcul se base sur une série d'hypothèses ; il y a cinq d'hypothèses de base. La première, c'est que la température moyenne du gaz est pratiquement celle du sous-sol à 1 mètre de profondeur, qui est proche de la température moyenne annuelle de l'air de 9.5°C; elle est plus basse en hiver lorsque la consommation est importante. En général, le réchauffement, ou le refroidissement du gaz dans le court tronçon de conduite avant le compteur, est faible.

La deuxième hypothèse : l'altitude de nos clients varie entre 430 et 600 m. La pression atmosphérique est calculée sur la base des données statistiques de MétéoSuisse, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour l'altitude moyenne des consommateurs principaux, soit environ 440 m. Pour les clients situés à une autre altitude, l'effet de cette hypothèse est partiellement compensé par l'effet inverse lié à l'utilisation d'une température moyenne (voir hypothèse une).

Les clients situés à haute altitude, en périphérie d'Yverdon-les-Bains, sont légèrement défavorisés, ce qui permet de prendre en compte l'éloignement qui augmente les coûts de construction et l'entretien du réseau.

L'hypothèse trois statue que la pression moyenne du gaz au compteur est estimée à 20 millibars, en tenant compte des pertes de charge moyenne pour des raccordement sur des réseaux basse pression à 22 millibars.

L'hypothèse quatre : Le pouvoir calorifique supérieur moyen en conditions normales est donné mensuellement par Gaznat. Il fluctue légèrement dans le temps. La valeur utilisée est la moyenne pondérée en fonction du débit sur les trois dernières années.

Enfin, l'hypothèse cinq : La valeur du PCS moyen est arrondie à trois chiffres significatifs pour la facturation. Ce sont les hypothèses.

Pour répondre très clairement sur le PCS, le calcul du PCS, c'est :

La pression absolue moyenne du gaz au compteur, fois la température absolue en conditions normales, fois le facteur de compression en conditions normales, tout cela divisé par la température absolue moyenne du gaz au passage du compteur, fois la pression absolue du gaz en conditions normales, multiplié enfin par le facteur de compressibilité moyen du gaz au compteur.

*(Applaudissements)*

Vous comprendrez que cela reste un tout petit peu obscur. Par contre, pour toutes les personnes qui sont intéressées à en savoir plus, nul doute que notre responsable des réseaux eau et gaz est prêt à ouvrir un concile aux SEY pour discuter de votre question.

\* \* \* \* \*

---

**Question de Monsieur Pierre HUNKELER (Gestion des forêts d'Yverdon, en particulier du Bois des Vernes)**

A l'angle rue du Coin de Terre - Mujon, en bordure du Bois des Vernes, le promeneur est accueilli par un écriteau discret et sympathique disant :

« Aidez-nous à conserver une nature intacte ».

Cet écriteau est respecté par les promeneurs, mais, hélas, il semble que les services concernés ne l'aient jamais lu, ou ils jouent la provocation, car tout autour et sur des centaines de m<sup>2</sup>, tout le sol forestier a été passé au gyrobroyeur, cet hachoir géant qui ne laisse rien subsister sur son passage. A peine trois arbres ont été préservés. Les buissons, la lisière, les herbes, les plantules prêtes à se développer, tout a été réduit en miettes, sans espoir de repousse. Le sol forestier, plein de vie animale et végétale, n'est plus qu'une terre noire couverte de maigres copeaux. Et le sol nu, tous les jardiniers le savent, est devenu un nid parfait pour que des plantes indésirables viennent s'installer.

Ironie du sort, il est prévu de replanter des espèces indigènes. Pourquoi ne pas avoir épargné celles qui se trouvaient sur place ?

Un peu plus loin, même Bois des Vernes, près de la Brine, propriété de la Commune, il y a un autre écriteau, posé il y a très longtemps par une très ancienne Municipalité d'alors, soucieuse de préserver cette zone. On y lit :

« Zone humide protégée, dépôts interdits ».

Que voit-on dans cette zone protégée : des plantations d'espèces exotiques bien alignées. Il y a notamment du noyer d'Amérique, dont je ne sais pas si les noix sont mangeables, étant donné que je n'ai jamais réussi à en casser une. Plus grave, les espèces indigènes, arbres et buissons, qui regagnaient du terrain, viennent d'être méthodiquement coupés, au prix de longues heures d'un travail pénible et coûteux.

Seul point positif, cette année, il semble que l'intervention se soit faite en dehors de la période de nidification des oiseaux, évitant les destructions de nichées que l'on a, hélas, déplorées l'an dernier.

Ainsi, on coupe là les arbres et arbustes locaux. Et l'on devra en replanter juste à côté, où l'on vient d'en détruire.

Tout cela est en contradiction totale avec les principes de gestion de cette zone, patrimoine naturel communal, classée zone alluviale d'importance nationale et protégée par la Commune, le Canton et la Confédération.

J'en arrive aux trois questions que je désire poser à la Municipalité :

- Premièrement, pourquoi la Municipalité engage-t-elle des frais considérables pour des interventions lourdes et contreproductives, dans une zone protégée sensible ?
- Deuxièmement, quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour s'engager dans une gestion des forêts avec la nature et non pas contre elle ?
- Troisièmement, la Municipalité est-elle prête à demander conseils, gratuitement, pour la gestion du Bois des Vernes auprès de la Conservation de la nature du Canton à Saint-Sulpice, ou mieux encore, tout près d'ici, auprès du Service conseil zones alluviales de l'Office fédéral de l'environnement, qui a son siège romand à Yverdon, au centre St-Roch ? Comme quoi nul n'est prophète en son pays !

Les promeneurs et autres amoureux du Bois des Vernes attendent et espèrent une réponse concrète et encourageante de votre part, peut-être après consultation des instances précitées. Merci de votre attention.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Monsieur HUNKELER a demandé un entretien avec le directeur du Service des travaux, en fin de semaine dernière ou en début de cette semaine. Vous êtes allés sur le lieu de la forêt des Vernes et, à ma connaissance, vous peignez un tout petit peu en noir la situation, mais il est vrai qu'il y a eu du girobroyage pour éliminer les souches.

Vous savez aussi que dans le Bois des Vernes, il y a des OBI, donc des Objets Biologiques d'Intérêt qui ont été installés, dans des mesures de compensation, après le site d'EXPO.02.

Tout n'est pas négatif dans ce domaine du bois des Vernes, mais comme vous nous l'avez suggéré, je vais mettre les choses sur le tapis dans le Service, avec les forestiers. Je ne crois pas que les forestiers ont outrepassé les demandes qui avaient été faites. Je vais tout vérifier et je donnerai une réponse circonstanciée lors d'une prochaine séance du Conseil communal. Je vous remercie.

\* \* \* \* \*

**Question de Madame Marianne SAVARY (Projets des places publiques)**

Ma question porte ce soir sur les projets de places publiques à Yverdon.

Un petit tour sur le site Internet de la commune, au chapitre de l'urbanisme, m'a rappelé que deux projets, hormis celui de la place de la Gare sur lequel je reviendrai, étaient en cours.

Deux projets, soit celui de la rue de l'Ancienne-Poste, à l'étude, mise à l'enquête prévue pour fin janvier 2006 - c'est ce que dit le site - et celui de la place Bel-Air, classé dans «autres projets en cours», réaménagement à l'étude.

Ma question donc :

- Où en sont ces projets et en existe-t-il d'autres ? Et, en passant, lesquels ont-ils une chance d'aboutir, allez soyons optimistes, disons pendant la législature en cours ?

J'ai en outre noté, comme probablement la plupart des Yverdonnois, que la place de la gare était, elle, en cours d'aménagement. Le *24 heures* y consacrait d'ailleurs un article le 16 janvier dernier. Les travaux, prévus pour décembre 2006, ne sont pas terminés. Pour un budget de Fr. 500'000.-, ils prévoient un espace vert, une fontaine et un abri destiné aux usagers des taxis. Aujourd'hui, seul l'espace vert est pleinement réalisé.

Mais ce bac à bambou suscite, toujours selon le *24 heures*, des réactions pour le moins contrastées. Certains critiquent sévèrement l'installation ; Tania, jeune femme de 20 ans, je cite : *«C'est gris, triste, moche, ça ne dégage aucune chaleur et ça prend inutilement de la place.»* D'autres sont moins catégoriques, mais relèvent toutefois que *«l'aménagement n'a rien d'extraordinaire»* ou attendent impatiemment de voir le résultat final.

Une question supplémentaire donc :

- Au risque de vous sembler un peu naïve, je me demande si, pour un demi-million de francs, quelque chose d'un tout petit peu plus spectaculaire n'aurait pas pu être réalisé sur cette place de la Gare ?

Je vous remercie.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Vous avez parfaitement raison, Madame la Conseillère, de relever que notre Ville devrait procéder à la réfection d'un certain nombre de ses places. Je crois me souvenir qu'il avait été prévu, au cours de la législature précédente, que l'on s'attacherait à la réfection d'une place par année, soit la place Bel-Air, la place de la Gare, la place de l'Ancienne-Poste et la place qui est située en haut de la rue de la Plaine, à la hauteur de la rue de la Maison Rouge.

C'était un programme ambitieux, qui préjugait peut-être des disponibilités des services communaux et surtout des finances de la Commune. Le projet demeure, même si ce ne sera peut-être pas chaque année une place, mais cas échéant une place par législature ; maintenant qu'on les a allongées d'une année, j'espère peut-être que cela sera même un peu plus ! Dans tous les cas, votre question tombe à pic, puisque cet après-midi, la Municipalité a donné le feu vert au préavis qui concerne la place de l'Ancienne-Poste. La commission du Conseil communal est convoquée pour une date très proche, de telle façon que vous puissiez accorder à la Municipalité le crédit nécessaire à la réfection de cette place.

Suivront la place Bel-Air ou celle qui est située en haut de la rue de la Plaine, cela dépend, parce qu'il est manifeste que ces places doivent être refaites. Si vous allez à l'étranger, en France en particulier, en Allemagne, en Belgique, en définitive partout en Europe, vous verrez que les villes ont toutes ou presque refait leurs places. A cet égard, nous marquons incontestablement un retard important. Il y a des villes prestigieuses, comme Lyon avec une place devant l'Opéra avec des petits jets d'eau qui sautent ; il y a d'ailleurs la même chose à Berne. Vous avez des villes plus modestes, comme Besançon, Pontarlier, où des efforts ont été réalisés. Je pense qu'il nous appartient de faire l'effort que vous souhaitez. On va commencer « demain » étant donné que le préavis a été voté cet après-midi pour la place de l'Ancienne-Poste.

En ce qui concerne la place qui est située au haut de la rue de la Plaine, le problème est plus délicat. J'ai déjà évoqué devant vous la question de la rue de la Plaine, qui s'apparente davantage à un parking qu'à une rue. Toute une série de réactions ont été suscitées par cette affirmation, parce que les commerçants ont incontestablement besoin de places de parc, pour que les clients puissent accéder jusqu'à leur commerce. Cela ne signifie pas que l'on va rien faire, mais qu'on va procéder à une étude générale qui implique à la fois la rue de la Plaine, la rue des Remparts et la place de la Gare. On ne peut pas traiter ces rues isolément ; il y a au centre-ville une problématique, qui a un aspect global, et que l'on ne peut pas traiter par secteur.

Il reste la place Bel-Air, qui n'est plus une place, mais pratiquement une rue. On a quelques problèmes à régler, qui dépendent notamment de la solution qui sera apportée au pont de Gleyres, étant donné que celui-ci, pendant un certain nombre d'années, a provoqué quelques inquiétudes, en raison de la carbonatation ; le problème est partiellement résolu pour les dix prochaines années. Il y a sur la place de la Gare une gare routière ; Travys souhaiterait créer quelque chose d'à peu près semblable devant la place Bel-Air. Ce n'est pas acceptable d'avoir deux gares routières à 300 mètres l'une de l'autre. Il y a différents points qui doivent être réglés, mais nous nous y attacherons en collaboration avec les autres dicastères de la Commune.

Voilà pour les places... Il y a une volonté marquée de réaliser quelque chose pour améliorer les places et cela implique un effort financier et de réflexion qui doit être encore marqué davantage.

Vous avez posé une question en ce qui concerne la place de la Gare. Celle-ci est un vaste sujet, si vous me permettez ! Il y a d'abord la grande place, qui plaît ou non, mais qui ne laisse personne indifférent et qui est incontestablement un ouvrage de qualité. Certains la trouvent trop froide, certains regrettent l'allée des Marronniers du début du siècle : on peut voir sur les photographies que l'allée était prestigieuse. Il faut bien admettre qu'il n'y a peu, elle était très abîmée et qu'on ne pouvait pas la conserver. Cette allée des Marronniers a été remplacée par une autre allée, dans laquelle il y a beaucoup d'arbres qui ont été plantés et qui ont poussé très haut. Cette place a reçu un prix ; elle a été remarquée par des spécialistes outre-Sarine ; il y a eu un article absolument remarquable dans la *Nouvelle Revue* de Zürich, où l'on comparait les abris, lumineux la nuit, à des tables renversées et la journaliste relevait que c'est superbe.

Il y a aussi d'autres avis qui consistent à dire que les pots de fleurs noirs, avec les arbustes un peu rabougris qui poussent à l'intérieur, tout cela manque un peu de couleurs. Il ne faut pas se faire de souci, les géraniums finiront par revenir et il y aura de nouveau suffisamment de couleurs sur cette place. C'est un ouvrage qui est sobre, de qualité, fonctionnel, qui attend peut-être une petite touche artistique pour la rendre tout à fait agréable.

Il y a aussi la petite place devant la Gare elle-même où vous avez remarqué qu'il y a un bac où il y a des bambous qui ont poussé à une vitesse vertigineuse. Vous avez remarqué qu'il y a un bassin, qui a nécessité une infrastructure beaucoup plus importante en sol-sol qu'en surface, c'est un peu comme les icebergs. Il y a également des parois qui viennent d'être posées devant les abris-bus.

Il faut donc attendre que l'ouvrage soit achevé pour pouvoir poser un jugement. Il y a un regret ; nous avons dit devant ce Conseil qu'il y aurait une touche très particulière que l'on souhaitait mettre dans le sol. C'est une sorte de poussière d'étoiles, en créant un revêtement avec des lumières, ce qui nécessitait des aménagements électriques. Nous n'aurons peut-être pas cette poussière d'étoiles, parce qu'il y a des impératifs budgétaires et qu'on ne peut pas se le permettre.

S'il y a eu un retard, c'est pour une multitude de raisons, mais notamment parce qu'une des personnes qui était responsable de ce projet s'est cassé la jambe, a été malade. Cela dit, ce retard n'est pas excessif ; nous sommes en janvier, vous parlez de décembre et nous sommes à quelques semaines de la réalisation. Je suggère d'attendre l'ouvrage terminé pour pouvoir en juger.

**Madame Marianne SAVARY :**

Je remercie Monsieur TREYVAUD pour sa réponse et je suis bien contente de savoir que le préavis sur l'Ancienne-Poste est imminent. Je me réjouis de voir ce que vous prévoyez pour cette nouvelle place.

\* \* \* \* \*

### **Motion de Monsieur Gil MEYLAND (Amélioration du tri des déchets)**

Vous avez tout à l'heure accepté le préavis no 51. Je souhaite malgré tout attirer votre attention sur diverses solutions existantes, qui permettent d'une part d'encourager le tri sélectif des déchets et d'autre part de diminuer la quantité des déchets incinérables, ainsi que de valoriser au mieux les déchets recyclables récoltés, et diminuer donc le coût du traitement de ces déchets.

Certains d'entre vous ont sans doute suivi, il y a une dizaine de jours, une émission sur M6, Capital, pour ne pas la citer, qui montrait certains exemples de l'autre côté de la frontière et j'estime que ces exemples ont un intérêt à être suivis, dans le sens qu'ils sont en place depuis plus d'une dizaine d'années et ils peuvent donc montrer les conséquences à moyen terme, de ces différentes étapes possibles.

Ce reportage démontrait également l'importance d'un projet de sensibilisation, mais aussi d'infrastructures et de systèmes de récoltes et de tri, simple pour la population et efficace pour la collectivité.

Par cette motion, je souhaite donc demander à la Municipalité d'étudier et de comparer ce qui se fait chez nos voisins proches ou lointains, par exemple la commune de Cheyres, qui se trouve pas loin d'ici et qui à mon avis, est un exemple intéressant, afin de proposer à ce Conseil un projet efficace pour améliorer le tri des déchets dans notre Ville. L'effet ne peut être que positif pour l'environnement, mais également pour les finances communales, l'économie réalisée par certaines villes chez nos voisins atteignant assez facilement Fr. 15.- par ménage et par an. Je vous remercie de votre attention.

#### **Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

L'émission dont parle le Conseiller MEYLAND est Capital sur M6 ; on ne peut pas tout comparer, Monsieur le Conseiller. Nous avons deux cas de figure et en France, tout ne fonctionne pas comme en Suisse, pour la simple et bonne raison que le système de taxes sur les emballages est généralisé en France ; or, il ne l'est pas en Suisse. Les prix que l'on a entendus, de Fr. 150.- pour du PET, en Suisse, c'est Fr. 40.-, voire Fr. 50.- la tonne. Il y a beaucoup de choses que l'on ne peut pas mettre en parallèle d'après l'émission qu'on a vue.

J'ai reçu aujourd'hui la première épreuve du rapport de gestion 2006, où j'ai les chiffres du tri des déchets en ville d'Yverdon. Cela n'a rien à voir avec STRID ; c'est uniquement la ville d'Yverdon. Les urbains incinérables ont augmentés de quelques pourcents l'année dernière ; le compost a diminué de 6% ; la récolte du papier a augmenté de 14% en 2006 ; le verre a diminué de moins 1,13%. Pour le verre, vous avez vu le changement qu'il y a eu dans les bennes à verres et on a perfectionné le pesage qui est plus précis et on paie vraiment ce qu'il y a dans les bennes, raison peut-être de cette petite diminution, car je ne crois pas que les Yverdonnois ont moins trié le verre en 2006 qu'en 2005. Pour ce qui est du métal, on a augmenté de 10,25% la récolte du métal en ville d'Yverdon en 2006.

Nous avons diminué les encombrants, mais ceci est variable car dépendant du nombre de déménagements, du nombre de maisons qui changent de propriétaires ; on ne peut pas avoir une ligne précise. Le taux total de toute la ville, tous déchets confondus, a augmenté de 3,15% en 2006.

Il est clair qu'on doit faire des efforts, qu'on doit améliorer encore le tri. La société STRID, par son réseau école, donne des conseils et instruit les enfants pour le tri et je pense que c'est par cette génération-là d'écoliers que le tri s'améliorera nettement, parce que ces enfants influencent leurs parents, leurs grands-parents et c'est avec la génération montante qu'on arrivera à diminuer le tri.

Il est clair que lorsqu'on trie de l'incinérable et qu'on met une tonne de « vert » qui n'est pas à charge de la commune, c'est Fr. 200.- de gagné. Nous payons Fr. 300.- la tonne d'incinérables et Fr. 100.- la tonne de compost. Tout cela sont des questions financières, mais il y a aussi les questions environnementales, on s'y penche et la réhabilitation du site de STRID d'ici une année ou deux, nous aurons à la déchetterie de la ville d'Yverdon, une « ressourcerie ». Ceci veut dire que ce que nous aurons trié, ce qu'on aura mis de côté, pourra être remis à des particuliers contre achat. Nous avons visité la « ressourcerie » de Zoug dernièrement et c'est vraiment une amélioration du tri. Je ne peux que souscrire à votre motion, mais tout se fait déjà dans cette optique de trier mieux.

#### **Monsieur le Président :**

Je vous rappelle que selon l'article 64 de notre règlement, si un cinquième des membres de cette assemblée le souhaite, cette motion peut être renvoyée à une commission, qui va nous faire rapport sur sa prise en considération. Aussi, je vais donc commencer par vous demander si un cinquième des membres désire se manifester dans ce sens et qu'ils le fassent en levant la main.

Deux Conseillers... nous ne sommes donc pas au cinquième requis et nous allons donc statuer sur la prise en considération de la proposition et la renvoyer à la Municipalité. Je vous rappelle qu'il s'agit en l'occurrence de demander une étude à la Municipalité – corrigez-moi Monsieur le motionnaire si je fais une erreur – mais je dirais : « Par cette motion, je souhaite demander à la Municipalité d'étudier et de comparer ce qui se fait chez nos voisins, afin de proposer à ce Conseil un projet efficace pour améliorer le tri des déchets dans notre Ville. » Nous avons entendu la Municipalité, qui n'a pas d'objection particulière à formuler sur la prise en considération de cette motion.

#### **Monsieur Olivier KERNEN :**

Je crois que cela ne mangera pas de foin de prendre en considération cette motion, ce d'autant plus que nous venons de voter ce soir Fr. 1'400'000.- pour acheter des camions et des containers. Il s'agit de savoir de quelle manière on va appréhender l'avenir et je crois qu'en répondant à la motion de notre collègue MEYLAND, on aura la réponse à cette question. Je vous invite d'ores et déjà à soutenir cette motion.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Vous avez voté ce soir un préavis qui concerne la recherche d'une rationalisation de la collecte des ordures. Vous l'avez très bien compris et la Municipalité vous en remercie, puisque vous l'avez approuvé à une quasi unanimité.

Je rappelle quand même qu'on a, dans le Nord vaudois et à Yverdon en particulier, une institution, société anonyme, qui fait un excellent travail et qui s'appelle la Société pour le tri et l'incinération des déchets. Monsieur le Municipal a exposé toutes les actions, toutes les mesures qui sont prises pour rechercher des solutions les plus rationnelles possibles. Je crois que cela fait vraiment partie des buts de la Société et de son Conseil d'administration, que de poursuivre dans la recherche de solutions économiques et efficaces pour trier les déchets.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à faire confiance à ces institutions et indirectement à la Municipalité. On a voté ce soir la rationalisation des déchets ; la Municipalité s'engage maintenant à poursuivre dans des recherches liées au tri. A l'avis de la Municipalité, la motion n'est pas nécessaire et je vous invite à la rejeter.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée et nous allons voter. Messieurs les scrutateurs, il va falloir compter.

**Résultat du vote : Par 35 voix contre 34, vous avez accepté la prise en considération de cette motion.**

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Claude DYENS (Qu'en est-il de la SAGREYG ?)**

Dans *24 heures* du 16 décembre 2006, on pouvait lire en gros titre : « Yverdon risque de faire couler la SAGREYG ». Pour mémoire, SAGREYG signifie Société anonyme de gestion régionale des eaux Yverdon-Grandson.

Or, d'après les informations, le projet avait fait l'unanimité dans tous les législatifs communaux qui se sont prononcés. Toutefois, la principale intéressée, la commune d'Yverdon-les-Bains, a reporté sa décision. J'ai deux questions :

- Pour quelles raisons cette décision a été reportée ?
- Qu'en est-il de la situation à ce jour ?

Merci de votre réponse.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Effectivement, ce dossier occupe la Municipalité depuis bientôt deux ans. C'est un sujet important qui a trait à la problématique de la mise en valeur des ressources en eau de la région d'une part et de la distribution de cette eau dans 18 communes, notamment. C'est un dossier extrêmement important pour la ville d'Yverdon-les-Bains, qui en sera, si elle se constitue, l'acteur principal. On parle d'une société anonyme, qui dit société anonyme dit actionnariat et la ville sera un acteur très important.

Avant de venir devant votre Conseil, la Municipalité a décidé de procéder à un certain nombre de vérifications, pour lesquelles elle a mandaté deux experts et si elle poursuit dans sa volonté de présenter ce dossier devant votre Conseil, elle procédera à une séance d'informations pour l'ensemble du Conseil communal. C'est un sujet extrêmement important, qui nécessite que non seulement la Commission ad hoc qui sera chargée d'étudier le préavis connaisse, mais que vous, Mesdames et Messieurs, dans l'ensemble de votre Corps constitué, ayez été informés.

Voilà la situation ; cette information devrait venir assez rapidement, d'ici un à deux mois, car comme l'a dit Monsieur le Conseiller DYENS, un certain nombre de communes de la région se sont maintenant décidées, les législatifs ont voté leur adhésion à cette future SA et il s'agit maintenant d'éviter que la situation ne s'envenime. Je vous propose un très prochain rendez-vous, au nom de la Municipalité, pour cet important dossier.

\* \* \* \* \*

**Motion de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Réception des nouveaux habitants de notre Ville)**

Dans notre société moderne, les mouvements de population sont importants ; de plus, notre ville d'Yverdon-les-Bains grandit. Elle veut cependant rester à visage humain, un endroit où il fait bon vivre. Afin que ces paroles ne restent pas que des mots et afin de réellement initier des liens avec ces nouveaux arrivants, il nous semble important d'accueillir, une fois par année, les nouveaux habitants de notre cité.

Je demande donc à la Municipalité de mettre sur pied une cérémonie annuelle, à laquelle elle convierait tous les nouveaux habitants qui se sont installés à Yverdon-les-Bains durant l'année écoulée. Accueillir ces personnes afin de leur faire savoir qu'ils sont des nôtres et que c'est ensemble que nous ferons désormais avancer notre commune. Cette cérémonie permettrait, j'en suis persuadé, d'entamer un rapprochement des citoyens avec l'Autorité politique. Comme de nombreux nouveaux venus proviennent de cultures différentes, la Municipalité pourrait profiter de mettre au courant ces personnes de nos coutumes et particularités yverdonnoises.

Je demande donc à ce Conseil de prendre en compte cette motion et de la remettre à la Municipalité, afin de mettre en place une réception des nouveaux habitants avant la fin de l'année 2007.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je remercie Monsieur le Conseiller ROMAILLER de sa proposition. Il est extrêmement important de soigner l'accueil en ville d'Yverdon-les-Bains. Yverdon cultive son image d'une ville accueillante, d'une ville ouverte, située dans un écrin de verdure ; les qualificatifs ne manquent pas.

Néanmoins, je rappelle que les mouvements de la population sont importants et une telle cérémonie nécessite qu'on en étudie les conséquences au niveau de l'organisation, au niveau de l'impact financier et je vous invite, au nom de la Municipalité, à transformer votre motion en postulat, de façon à ce qu'on puisse étudier et éventuellement vous faire une proposition.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

J'abonde dans la proposition de Monsieur ROMAILLER. Je proposerai que cette cérémonie se fasse avec les méritants, les nouveaux naturalisés et les nouveaux habitants d'Yverdon-les-Bains. On ferait ça à la Marive ; il y aurait la fanfare, les gyms, les accordéonistes. Cela ferait un contact généreux pour ces nouveaux habitants et peut-être des nouveaux adhérents pour nos différentes sociétés.

Je vous propose d'accepter la proposition de Monsieur ROMAILLER.

**Monsieur Pierre HUNKELER :**

Je pense que le sujet vaut la peine d'être étudié. Je proposerai au motionnaire de parler d'accueil des nouveaux habitants plutôt que de réception, parce qu'il y a mille façons d'accueillir. Moi-même je me suis contenté de devoir payer les taxes d'arrivée ; c'est tout ce que j'ai reçu au départ. Cela ne m'a pas empêché de bien apprécier la ville par la suite.

Je crois qu'il y a toute une politique d'accueil à mettre en place et une réception où viendront peut-être qu'une partie des nouveaux n'est pas nécessairement la bonne réponse ; cela peut en être une, mais je soutiens la proposition du Syndic de transformer cette motion en postulat, qui permettrait de trouver le meilleur moyen d'accueillir les nombreux nouveaux habitants.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

J'accepte de transformer cette motion en postulat, étant entendu qu'on trouvera des bonnes solutions.

**Monsieur le Président :**

La parole n'étant plus demandée et nous votons sur la prise en considération de ce postulat.

**Résultat du vote : A une très évidente majorité, voire à une quasi unanimité, ce postulat est accepté.**

\* \* \* \* \*

**Questions de Monsieur Olivier MAIBACH (Etat désastreux de la rue de Gasparin et problèmes sur l'accès routier à l'EMS « Les Jardins de la Plaine »)**

Je désire attirer l'attention de la Municipalité sur l'état désastreux de la rue de Gasparin, plus précisément sur le tronçon situé entre les rues de Plaisance et des Thermes. En effet, le revêtement routier est très dégradé et plusieurs trous sont apparus, créant un danger réel pour les piétons (pas de trottoir à cet endroit) et les véhicules routiers.

Ces constatations m'amènent à poser à la Municipalité la question suivante :

- Quand la Municipalité va-t-elle entreprendre les travaux de réfections du tronçon routier précité ?

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je pose directement ma deuxième question :

Je désire également attirer l'attention de la Municipalité sur l'accès routier qui dessert l'EMS « Les Jardins de la Plaine » situé à la hauteur de l'avenue Haldimand. En effet, à cet emplacement, la chaussée est fortement affaissée au niveau du trottoir, ce qui entraîne une augmentation notable de la hauteur entre la chaussée et le trottoir ; cet affaissement provoque des difficultés et des secousses aux voitures et aux personnes âgées qui utilisent, par exemple le « Samir » ou éventuellement une ambulance.

Ces constatations m'amènent à poser à la Municipalité la question suivante :

- Que compte entreprendre la Municipalité pour améliorer le passage des véhicules à cet endroit ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Pour ce qui est de la première question qui concerne Gasparin, vous avez parfaitement raison, Monsieur le Conseiller.

Il y a quelques trous qui ne sont pas dus à la neige cette année ; ce n'est pas dû au gel, mais il y a eu une dégradation suite peut-être aux constructions qui se sont faites juste à côté. Je regarderai avec les services ce qu'on peut faire, mais on doit faire quelque chose rapidement, ne serait-ce que provisoire.

Pour les Jardins de la Plaine, je me rends avec mes animaux chez le vétérinaire dans le coin et je ne vois pas tout à fait la bosse que vous signalez. Je ne sais pas si c'est sur le domaine public ou sur le domaine privé, mais je regarderai également si on peut faire quelque chose, surtout que l'on amène des personnes âgées avec des ambulances derrière les Jardins de la Plaine. Le problème se situe donc entre le bâtiment Jallut et le bâtiment du Docteur Thomet.

Je regarderai ces deux choses et on remédiera très rapidement à cet état de fait.

**Monsieur Olivier MAIBACH :**

En effet, vous quittez la rue Haldimand et vous devez monter sur ce qui fait office de trottoir ou de place de parc et ensuite vous pouvez accéder à l'EMS des Jardins de la Plaine. Il y a ce passage qui est vraiment difficile pour les personnes, soit à mobilité réduite, ou les véhicules type ambulance ou type Samir et s'il était possible de faire quelque chose pour diminuer ce handicap, ce serait très bien et par avance je vous en remercie.

\* \* \* \* \*

**Motion de Madame Rachel JOSEPH (Affichage de publicité en matière de petit crédit)**

J'aimerais tout d'abord vous dire que cette motion a été rédigée en collaboration avec Mademoiselle Sarah WINTEREGG.

A l'heure où chacun tente vainement ou en tout cas difficilement de respecter son budget, des publicités pour le petit crédit fleurissent à tous les coins de rue. Il y a quelques années déjà, on nous vantait les mérites de ce type de crédit par le biais de billets de banque imprimés en grand format et maintenant ce sont d'heureux consommateurs qui nous invitent à réaliser tous nos rêves grâce à un simple click ou alors à un coup de fil. Mais détrompez-vous, le rêve sera de courte durée, l'argent facile n'est qu'un mirage ...

Une fois l'argent en poche, il faudra d'une part, rembourser la somme, mais également vous acquitter d'intérêts très élevés, ceux-ci pouvant atteindre 15 %, soit le maximum légal, et de frais de gestion importants.

Exemple : Pour un prêt de Fr. 40'000.- remboursable en trois ans, le montant des intérêts y compris les frais pourra s'élever à Fr. 8'948.-, ce qui représente presque un quart de la somme prêtée.

A ceci, il est important d'ajouter que ce total n'est valable que si l'emprunteur s'acquitte des mensualités dues dans les temps. Si tel n'est pas le cas, les rappels vont arriver, les frais de retard s'accumuler. Et à cela va s'ajouter l'angoisse des recommandés de l'Office des poursuites, ce qui pourra aboutir à une saisie sur salaire ne vous laissant que le minimum vital.

Que faire alors ? Certains nous répondront qu'il s'agit là de la liberté de chacun de conclure ou non ce genre de contrat. Oui, mais les répercussions économiques désastreuses sur les ménages ont également un impact sur la collectivité publique, puisque certaines personnes, fortement endettées, ne pourront plus faire face à leurs obligations fiscales, aux paiements de leur assurance maladie, ou même de leur loyer et seront contraintes, dans les cas extrêmes, de solliciter une aide financière de l'Etat.

Au vu de ce qui précède et afin de contribuer à la prévention du surendettement, nous demandons à la ville d'Yverdon, en tant que responsable de l'affichage dans le domaine public, de respecter l'interdiction de publicité pour le petit crédit, soit l'article 80 de la loi cantonale sur l'exercice des activités économiques, qui est entrée en vigueur 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

A mon avis, ce n'est pas aussi simple que cela et pas uniquement du ressort de la Commune, pour autant que la Commune ait d'ailleurs un mot à dire dans cette opération-là.

L'affichage de la publicité en matière de petits crédits, à mon avis, tombe sous la loi sur les activités économiques, la loi sur le crédit à la consommation, la loi sur l'affichage, les règles liant la publicité. La SGA contrôle l'affichage et est soumise aux règles de publicité classique. L'organe de contrôle sur l'affichage est le SECO ; c'est un organe qui n'est pas communal.

La Commune a peut-être son mot à dire en invitant la SGA à ne pas soutenir ce genre d'affichages, mais je ne suis pas sûr que la Ville puisse interdire ce genre de publicité, au même titre que la ville ne peut pas interdire la publicité pour le petit crédit par exemple dans les journaux d'une façon générale, puisqu'il y a cette liberté de presse et cette liberté économique.

C'est donc quelque chose qui dépasse le secteur communal et je ne crois pas que nous pouvons intervenir directement. Nous pouvons peut-être intervenir indirectement à invitant la SGA à ne pas travailler dans le secteur du petit crédit ou d'autres secteurs.

A un moment donné, on discutait aussi d'interdire la publicité de l'alcool et du tabac dans la proximité des écoles. Je crois que cela reste des vœux, pour autant que les panneaux soient sur le domaine public.

On peut prendre acte de la question, mais en fait je crois que c'est une motion. Je ne sais pas si la motion est la solution correcte pour cette interrogation, je ne le crois pas. Peut-on la transformer ? Je vois que Monsieur le Syndic va intervenir, mais pour ma part, je crois que c'est un domaine qui dépasse les compétences communales.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Le problème soulevé par Madame la Conseillère JOSEPH est éminemment important pour notre société et notamment pour la jeune génération et nous devons étudier cela avec toute l'attention nécessaire. Là également, en fonction des réserves émises par Monsieur le Municipal CARRARD, j'inviterai vote Conseil à transformer cette motion en postulat, de façon à ce que l'on étudie, dans la marge de manœuvre qui est la nôtre, tout ce qu'on peut faire pour atteindre les buts et répondre à vos préoccupations.

**Monsieur Pascal BLUM :**

J'ai aussi le texte de la motion sous les yeux, puisqu'il a été remis aux chefs de groupes. Je vois, dans ce texte, qu'il est dit : « en tant que responsable de l'affichage dans le domaine public, on demande à la Municipalité de respecter l'interdiction de publicité pour le petit crédit » avec une référence à l'art. 80 de la loi cantonale sur l'exercice des activités économiques. Si je lis ce texte comme il est, je comprends qu'actuellement, cette loi, ou son article 80, selon les motionnaires, ne serait pas respectée par la ville. Les motionnaires pourront me confirmer que j'ai bien compris.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que ce n'est ni une motion ni un postulat qu'il faudrait faire, mais simplement une interpellation, si le texte est bien confirmé, pour demander à la Municipalité qu'elle respecte la loi.

**Madame Rachel JOSEPH :**

Lors des travaux préparatoires pour l'élaboration de la loi cantonale sur l'activité économique, on peut vraiment trouver que le but est d'interdire toute publicité dans le domaine public de toutes les villes du canton. Si Yverdon prétexte que c'est la SGA qui s'occupe de censurer ou non la publicité, c'est valable dans toutes les autres villes du canton.

Lorsque cet article a été introduit, le but était que la loi fédérale sur le crédit à la consommation ne traitait pas de la publicité et c'est dans cette idée que le canton a décidé, dans cette loi même, de traiter de la publicité. Cela voudrait dire que cet article 80 n'a aucune raison d'être, si aucune ville l'applique du fait que l'affichage public n'est pas de la compétence des communes.

Je sais qu'à Lausanne, l'affichage public est de la compétence de la ville de Lausanne. Il existe un règlement sur les procédés de réclames qui va, selon mes sources, être bientôt modifié.

Je pense donc qu'il est important que nous donnions une valeur à cette interdiction. Yverdon est une ville importante, elle doit donc protéger ses habitants, en interdisant ce genre de publicité et elle doit faire tout son possible pour que cette interdiction soit valable.

**Monsieur Pierre HUNKELER :**

Je suis un peu surpris de la réaction municipale, parce que d'une part, il semble qu'on défende le mieux qu'on puisse - qu'on soit d'accord ou pas - les compétences policières communales et quand on demande à la Municipalité d'assumer ses compétences, ce qui semble évident, on arrive alors à des circonvolutions qui disent que « peut-être, peut-être pas, peut-être le canton, peut-être nous ». Après tout, il suffit d'interdire et on verra bien si la SGA réagit ou pas.

**Monsieur Pierre-André MICHOU :**

Je comprends tout à fait les soucis et j'y souscris également. Simplement, je crois que des sociétés comme la SGA sont probablement très au courant de la loi et, pire que la SGA, les publicitaires le sont aussi. Vous faisiez allusion à des billets de banque qui étaient affichés ; effectivement, on ne les voit plus, et maintenant on voit en effet des jolis visages, tout heureux d'avoir des sous, sans savoir combien cela va coûter.

Je pense que cela vaut vraiment la peine de creuser l'histoire, mais je crains fort que les publicitaires soient déjà au courant des nouvelles lois et qu'ils aient fait des affiches qui passent et qui ne soient pas interdites par cette nouvelle loi. Je suppose, mais cela vaut la peine de continuer de travailler. Malheureusement, si la publicité est juste par rapport à cet article de loi, on ne va pas pouvoir l'interdire.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Ce n'est pas du tout dans un but de ne pas protéger le consommateur ou le citoyen, je pense, comme je le disais tout à l'heure, qu'il y a des règlements sur la publicité qui sont stricts et j'imagine que les spécialistes, SGA et les autres, les respectent.

Etant donné que je n'en suis pas sûr, on ne veut pas se cacher derrière la SGA en disant que c'est elle qui règle ce problème. J'espère que ce n'est pas une mauvaise interprétation de la loi, tel que cela a été mentionné dans votre proposition de motion. Je propose de transformer cette motion en interpellation, afin que cela nous donne une possibilité de travail, de creuser, de venir avec des arguments qui sont en faveur de votre souci ou non, et de voir la marge de manœuvre que la Commune a dans cette opération.

**Monsieur Olivier KERNEN :**

Effectivement, une interpellation suffit pour un cas comme celui-ci. De deux choses l'une : ou bien la loi est claire et il y a une interdiction ou pas. La SGA, lors d'une campagne d'affichage au niveau national, ne s'occupe pas de savoir s'il y a une particularité dans le canton de Vaud ; tant qu'on ne dit rien, ils affichent. Cela est une certitude.

Pour la suite, il y a une interprétation que pourrait avoir la Municipalité. Je rappelle que la Municipalité peut interdire certaines formes d'affichage, notamment les campagnes pour la promotion d'alcool ou de tabac à l'abord des écoles. Cela pourrait peut-être s'appliquer au niveau de la protection des citoyens, par rapport aux petits crédits, et la Municipalité pourrait également le faire. C'est justement là que l'on devrait avoir une réponse et une interpellation suffirait.

**Madame Rachel JOSEPH :**

J'accepte de transformer ma motion en interpellation.

**Monsieur le Président :**

Très bien, Madame la Conseillère. Je vous demanderai simplement de récolter cinq signatures auprès de vos plus proches Conseillers et de nous remettre le document, ainsi légal.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS. (Utilisation de termes anglo-saxon)**

Monsieur le Président, me permettez-vous « la table » ?

**Monsieur le Président :**

Oui, Monsieur le Conseiller, je vous permets « la table ».

**Monsieur Jean-Louis KLAUS :**

En préambule, journallement je m'insurge contre une mode néfaste, tendant à « bouffer » notre identité qui consiste à se montrer intelligent en utilisant l'anglais dans notre langage courant. Que dire alors de cette pollution anglo-saxonne douteuse, qui consiste à décorer les vitrines de nos rues piétonnes ; pourquoi les rues piétonnes spécialement ? Ces rues font partie du centre historique. Dès lors, de nombreuses tracasseries administratives lors de travaux de rénovations, modifications de façades, afin de respecter les normes et règlement en vigueur, attendent les propriétaires.

Avouez quand même, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que c'est bizarre de promouvoir des produits, des habits, des magasins, en étalant sur les vitrines en grandes lettres : « sale ».

Visiblement et visuellement, une injustice existe. Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs de la Municipalité, pensez-vous intervenir auprès de la SIC, voire des gérants, afin de tenter de retirer ces « sales » affiches et affichettes et de les faire remplacer, pour solde de tout compte, par une baisse des prix ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est volontiers, en tant que représentant de la Municipalité au Groupe Commerce que je transmettrai au Président de la SIC, qui n'est d'ailleurs pas très loin, vous en conviendrez, vos interrogations et vos soucis, Monsieur le Conseiller.

**Monsieur Jean-Louis KLAUS :**

Merci Monsieur le Municipal et à titre d'exemple, je vous souhaite une bonne fin de semaine.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Baptêmes de rues par des noms féminins)**

Ma deuxième question sera moins compliquée.

Notre Ville se développe et de nouveaux quartiers d'habitation naissent et par conséquent de nouvelles rues. Selon le préavis no 40 du 24 octobre 2005, nous apprenons qu'une seule rue honore une dame. Il s'agit de la Comtesse Valérie de Gasparin.

Par souci d'égalité et afin de tenter de combler cet écart évident entre les dames et les hommes, la Municipalité serait-elle encline à trouver des dames méritantes pour désormais baptiser quelques rues nouvelles ?

Je reste à votre disposition, Mesdames et Messieurs, pour vous donner deux noms.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Monsieur le Conseiller KLAUS a eu l'amabilité de me remettre sa question ce matin et j'ai donc fait quelques recherches.

Ces 10 dernières années, la Municipalité a eu l'honneur de baptiser tour à tour, en 1997, la rue Galilée et la rue Pythagore, dont les noms conviennent particulièrement bien au Parc Scientifique et Technologique. Il est vrai que ce n'est pas très féminin.

En 1998, l'Avenue des Trois-Lacs qui préfiguraient alors le cadre géographique d'Expo.02 et permet aujourd'hui d'en garder le souvenir.

En 1998 toujours, la Municipalité refusait la proposition d'Amnesty International de rebaptiser la Place d'Armes « Place des droits de l'homme » pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle, afin de ne pas susciter l'émoi de la population très attachée à l'appellation « Place d'Armes ». Dans l'esprit des Yverdonnoises et des Yverdonnois, la Place d'Armes a en effet une connotation plus festive que belliqueuse.

C'est ainsi que finalement la petite place située derrière la Maison d'Ailleurs a été baptisée en décembre 1998 « Place des droits de l'homme ».

En 2002, sur proposition de son futur citoyen d'honneur, Monsieur le pasteur Pierre COIGNY, la Municipalité décidait d'honorer la mémoire de deux illustres Yverdonnois en baptisant deux rues du quartier de la Prairie restées jusque-là sans nom : les rues René-Auberjonois et Louis-Ducros. A cette occasion, la Municipalité émettait sa volonté de trouver des noms féminins pour ses prochains baptêmes de rues. Sa réflexion, menée conjointement avec les services communaux concernés, ne fut pas des plus fructueuses, il faut bien le reconnaître. La volonté de privilégier des personnalités féminines locales rendait l'exercice plus difficile qu'on ne l'imaginait au départ.

Toutefois, en 2003, la Municipalité décidait de baptiser la place sise entre le Canal Oriental et la Ruelle Dosson, pour donner suite à la demande de l'ADNV, qui allait bientôt s'y installer. On lui donna le nom de « Place du 7 février » pour se souvenir du scrutin du 7 février 1971, qui accorda le droit de vote aux femmes sur le plan fédéral. Malheureusement, les propriétaires et locataires des lieux ne trouvèrent pas le nom très porteur, probablement par le fait que le public ne se souvient pas de cette date du 7 février. Après examen de la situation et pour donner satisfaction aux principaux intéressés, la Municipalité, non sans hésitations, revint sur sa décision, ce qui est très rare, pour finalement baptiser l'endroit « Place de la Tannerie » ; je crois que c'est un nom qui lui va bien. Il est vrai que la tannerie a quelque chose de féminin, mais quand même... on parlera d'un genre féminin !

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ce memento des baptêmes des rues durant les 10 dernières années vous fait comprendre que la seule volonté de la Municipalité d'honorer des personnalités féminines ne suffit pas à concrétiser son élan courtois, tant il est vrai que d'autres paramètres viennent influencer le choix final.

Avant de conclure, permettez-moi d'apporter un peu de légèreté à mon discours en précisant - pour faire taire les mauvaises langues - que la ruelle Punaise ne fait pas référence à la gent féminine.

Après cette gauloiserie, je dois malheureusement vous confirmer que la rue Gasparin, comme l'a très justement relevé Monsieur le Conseiller KLAUS, ainsi nommée en mémoire de la Comtesse Valérie de Gasparin, est la seule rue dédiée à une femme, je confirme.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie de votre question qui relance le débat et je prends ce soir l'engagement de remettre l'ouvrage sur le métier, afin que la Municipalité trouve non seulement une, mais si possible plusieurs occasions de baptiser une rue d'Yverdon-les-Bains en hommage à une personnalité féminine et je me réjouis de connaître vos propositions.

### **Monsieur Jean-Louis KLAUS :**

Je ne doute pas de votre consentement à cette question. Mes noms ..... « top secret » !

\* \* \* \* \*

### **Question de Madame Gloria CAPT (Espace Jeunes – Educateurs de rue)**

Comme notre Syndic, Rémy JAQUIER, l'a rappelé à de nombreuses reprises, la politique de la jeunesse est un sujet prioritaire pour lui et sa Municipalité.

Preuve en est l'engagement par notre Municipalité, en 2003, d'un délégué à la jeunesse et aujourd'hui de l'engagement d'un chef de service de l'éducation et de la jeunesse. Preuve en est aussi les rencontres de divers intervenants réunis par notre Syndic pour discuter et trouver des solutions aux problèmes de nos jeunes.

Toutefois, les différentes solutions mises en place, pour notre jeunesse, ne se font pas sans mal. C'est ainsi que la presse a fait état, en mai 2006, de la fermeture d'Espace Jeunes, suite à des débordements et des dysfonctionnements, ainsi qu'en raison de la démission du délégué à la jeunesse d'alors.

Ainsi, je souhaiterais savoir ce qu'il est advenu de l'Espace Jeunes et où se sont réunis depuis les adolescents qui le fréquentaient.

D'autre part, je souhaiterais être renseignée sur le travail de notre ou de nos éducateurs de rue, si nous en avons encore, dès lors que depuis le départ de Monsieur MESSADI, on n'entend plus du tout parler d'eux, ni de leur travail.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Madame la Conseillère Gloria CAPT, dans le rapport de gestion de ces dernières années, vous trouvez toutes les indications concernant les éducateurs de rue, qui sont au nombre de deux, pour avoir remplacé Monsieur MESSADI. Il s'agit de Monsieur ARTISON, qui travaille à plein temps et de Madame MAILLARD, qui travaille à mi-temps. Ils sont dans la rue aussi souvent que nécessaire, puisque c'est leur travail. Vous aurez, dans le rapport de gestion 2006, une dizaine de pages de rapports sur leurs activités qui sont aussi multiples que passionnantes et qui, toutes, tentent à créer le lien avec des jeunes qui se trouvent dans la rue, à organiser avec eux des activités qui marchent bien. Ces jeunes, ce n'est pas parce qu'ils sont dans la rue qu'ils vont mal, mais ils ont effectivement besoin de retrouver des repères et ces éducateurs de rue sont parmi les personnes qui tentent de leur donner ces repères.

En ce qui concerne Espace Jeunes, qui a été fermé au printemps dernier pour une durée d'un mois, cet Espace a été rouvert. Il comporte trois éducateurs à temps partiel ou à plein temps et les jeunes y vont. Vous aurez aussi toutes les informations nécessaires quant au fonctionnement de cette institution dans le rapport de gestion 2006. J'aimerais juste préciser que cette fermeture n'est aucunement liée au départ du délégué à la jeunesse, qu'il s'agissait, comme vous l'avez dit, d'un problème de fonctionnement, qui a été résolu depuis. Le centre fonctionne, non pas à plein régime, parce que nous n'avons pas encore trouvé tous les éducateurs, mais qui fonctionne à satisfaction aujourd'hui.

**Madame Gloria CAPT :**

Merci Monsieur le Municipal de vos réponses. Je pense que le travail d'un éducateur de rue est éminemment important, comme vous l'avez relevé, et je me demande dès lors s'il ne serait pas opportun que le travail soit plus médiatisé, comme l'était le travail de Monsieur MESSADI, parce que je pense qu'il était nécessaire que les jeunes sachent qu'il existait et puissent aller vers lui. Je pense que cette médiatisation, qui était bénéfique dans ce cas-là, n'existe plus du tout aujourd'hui et que d'une façon ou d'une autre, il devrait y avoir une publicité autour de ces éducateurs de rue.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

J'aimerais préciser que nous n'irons pas dans le sens d'une médiatisation du travail des éducateurs de rue, comme c'était à l'époque de Monsieur MESSADI ; je ne reviendrai pas sur cette période-là, mais ce n'est pas l'exemple à suivre. Par contre, des informations existent, notamment le travail des éducateurs de rue a fait l'objet d'un article dans le journal *Bonjour*, qui est diversement apprécié, mais lu quand même et que les jeunes qui ont besoin d'avoir un contact avec les éducateurs de rue ont sans aucun doute – et j'en suis même tout à fait convaincu – leurs numéros de portables dans la poche, à portée de la main.

\* \* \* \* \*

### **Question de Monsieur Yves RICHARD (Politique d'agglomération)**

Récemment, la presse a relaté diverses informations sur la politique d'agglomération et sur un projet initié au niveau régional. Je me permets donc d'adresser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les bases de financement de tels projets au niveau fédéral ?
2. Quels sont les objectifs poursuivis par un tel projet et quel est son réel intérêt pour notre région ?
3. Quelles sont les communes partenaires au niveau de l'agglomération yverdonnoise ?
4. Quel est le calendrier à respecter pour que le dossier soit pris en charge par la Confédération ?

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Pour ce qui est des bases de financement au niveau fédéral, c'est le fameux fonds d'infrastructure qui permettra de financer ces programmes de ce projet d'agglomération. Je rappelle que ce fonds d'infrastructure est alimenté par des impôts sur les huiles minérales, ainsi que sur la fameuse vignette autoroutière ; j'espère d'ailleurs que vous l'avez collée, car je crois que depuis aujourd'hui, on est amendable.

Sur une durée de vingt ans, ce fonds devrait récolter 20 milliards, qui seront répartis comme suit :

- 8,5 milliards devraient être destinés à achever le réseau des routes nationales.
- 5,5 milliards serviront à supprimer les goulets d'étranglement sur le réseau existant, on en connaît bien un du côté de Morges.
- 6 milliards seront utilisés sous forme de contributions fédérales aux infrastructures du trafic d'agglomération public et privé.

J'entre maintenant sur les objectifs pour un tel projet :

Sur le plan technique tout d'abord, la politique d'agglomération, voulue par la Confédération, est un instrument important ayant pour but de donner une nouvelle orientation à l'aménagement du territoire, notamment en fonction du développement durable. Elle vise à coordonner l'urbanisation et les transports ; c'est vraiment l'élément clé de ce programme.

Mais c'est le plan politique qui est à mon avis le plus important dans un tel projet : une véritable politique d'agglomération doit inciter les différents partenaires à travailler ensemble, autour d'un centre urbain, afin de tirer le meilleur parti possible des investissements publics, avec la qualité de vie en point de mire.

L'intérêt d'un tel projet d'agglomération pour notre Ville et la couronne régionale consiste à établir en premier lieu un diagnostic de toutes les mesures d'aménagement existantes, avec bien sûr leurs incohérences en fonction des limites territoriales. Une première phase, qui s'achève aujourd'hui, consiste donc à établir ce diagnostic, je l'ai dit, et à dégager les orientations directrices et opérationnelles d'un tel projet.

Une deuxième phase devrait courir jusqu'au mois de juin, puis décembre 2007, date très importante pour des questions financières, qui consiste à élaborer le projet à proprement parler.

En clair, il s'agira de lister tous les projets intéressant la région au niveau de la mobilité et qui favorisent cette volonté de coordonner transports et urbanisation. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer, de façon certes un peu simpliste, que les projets économiquement bon marché, mais intéressant la majorité, auront plus de chance d'être approuvés par la Confédération que les projets luxueux et n'intéressant qu'une minorité !

Le projet est doté d'un groupe de pilotage, formé de représentants municipaux de la région et c'est l'ADNV qui en assure l'articulation structurelle. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs reconnu l'intérêt et l'importance de ce projet d'agglomération au niveau de la ville d'Yverdon-les-Bains, en déléguant l'un de ses membres au sein du groupe de pilotage, en la personne du Conseiller d'Etat MERMOUD.

Deux mots encore pour conclure sur le périmètre de ce projet d'agglomération, qui est défini par l'Office fédéral des statistiques et qui comprend les communes : Yverdon-les-Bains, Grandson, Valeyres s/Montagny, Montagny, Chamblon, Treycovagnes et Cheseaux-Noréaz. Les communes d'Yvonand, Gressy, Pomy, Essertines, Ependes se sont également jointes à l'étude de la phase une, et elles ont la possibilité de se retirer à l'issue de celle-ci ; on attend d'ailleurs leur décision.

Au niveau du financement, votre Conseil recevra successivement une communication, puis un préavis. Un site Internet sera dressé pour vous informer sur ce projet ; il y aura un lien à partir du site de la Commune.

Voilà Monsieur le Conseiller, ce que je souhaitais vous répondre.

**Monsieur Yves RICHARD :**

Je remercie Monsieur le Syndic pour toutes ces informations.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Eric GENTIZON (SI Hôtel Jules César)**

Lors de sa séance du 9 juin 2005, notre Conseil a voté un crédit de Fr. 1'200'000.- pour le rachat des créances détenues par le Crédit Suisse, contre la SI Hôtel Jules César SA.

Cette décision devait permettre à la commune d'Yverdon-les-Bains de redevenir propriétaire d'une parcelle de 10'000 m<sup>2</sup>, acquise par la SI Hôtel Jules César SA pour la construction d'un hôtel, projet qui n'a jamais vu le jour. Elle devait également permettre de mettre fin à deux litiges devant les tribunaux.

Mes questions à la Municipalité :

- Qu'en est-il de ce dossier à ce jour ?
- Existe-t-il des intentions de mise en valeur future de cette parcelle ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Comme l'a affirmé Monsieur le Conseiller GENTIZON, à partir de votre décision de juin 2005, différentes tractations ont eu lieu et elles ont abouti à la signature d'une convention avec le créancier hypothécaire de la partie adverse, donc le Crédit Suisse.

Suite à cette convention, nous sommes entrés en possession des créances et des gages immobiliers, grevant non seulement la parcelle principale, mais également une petite parcelle qui préoccupait à l'époque Monsieur le Conseiller HUNKELER, que je peux rassurer aujourd'hui.

Il y a 20 ans que cette opération a été effectuée et on peut dire qu'on en voit enfin le terme. J'en ai pour preuve le fait que les opérations pour faire valoir nos créances garanties par gage se sont donc poursuivies. SI Hôtel Jules César a enfin signé une nouvelle convention, par laquelle la Commune renonce à ses créances contre cette société, moyennant quoi la Commune doit être inscrite au Registre foncier comme propriétaire de ces deux biens-fonds, avec radiation des gages immobiliers qui la grèvent, cela est bien sûr fondamental.

Cette convention a été ratifiée par le juge instructeur de la Cour civile du Tribunal cantonal. Ceci était une décision juridique très importante et nous sommes maintenant dans la procédure finale pour faire inscrire ces deux biens-fonds, au nom de la Commune, au Registre foncier.

J'espère que lors du prochain Conseil, cela sera réglé.

**Monsieur Eric GENTIZON :**

Je remercie Monsieur le Syndic et je pars de l'idée, concernant le futur, qu'il n'y a pas encore de projet.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Excusez-moi, Monsieur le Conseiller, j'ai omis de vous dire qu'absorbée par cet important dossier, et d'autres, la Municipalité n'a pas encore songé à mettre en valeur ces biens-fonds.

**Monsieur Eric GENTIZON :**

Je suis très heureux que les choses reviennent en ordre, que la Commune soit prochainement propriétaire, inscrite au Registre foncier et je remercie Monsieur le Syndic.

\* \* \* \* \*

**Interpellation de Madame Soufia FEKIH (Mise sur pied d'un service de désendettement)**

La publicité sous toutes ses formes, affiches sur nos murs, affichettes dans nos boîtes aux lettres, messages à la radio ou à la télévision, nous vante tous les jours les mérites de tel ou tel objet de consommation. Pour se le procurer, rien de plus facile, endettez-vous, réendettez-vous, nous dit la publicité voisine. Et si cela ne suffit pas, pas de souci, faites un emprunt pour racheter vos dettes.

Voilà comment des dizaines de jeunes ménages, de jeunes gens, dès 18 ans et parfois même plus jeunes encore, s'endettent, se surendettent et pour finir perdent tout espoir de sortir un jour de la spirale de l'endettement.

Nul n'est besoin de faire de longues études pour imaginer les ravages que peuvent causer l'endettement au sein d'une famille ou chez un jeune ; séparation, divorce, perte d'emploi, etc.

Aussi, pour donner suite à la motion déposée ce jour – lorsque j'ai rédigé mon texte, il s'agissait d'une motion – donc pour donner suite à l'interpellation déposée ce jour par certains Conseillers communaux et afin de lutter efficacement contre l'endettement d'une partie de la population, je demande qu'un service dit de « désendettement » soit créé et financé par la ville d'Yverdon-les-Bains et si possible en collaboration avec les communes avoisinantes.

**Madame la Municipale Nathalie SAUGY :**

Effectivement, votre préoccupation nous concerne tous. Il y a des populations plus à risques, typiquement les jeunes, on en a parlé tout à l'heure par rapport à l'interpellation qui a été déposée, mais également les personnes en situation difficile, précaire, qui ont peu de revenus. Il est vrai que c'est un moyen facile au premier abord, mais ô combien difficile à résoudre par la suite.

Je peux vous annoncer qu'il y a un projet en cours, qui va se réaliser prochainement. C'est un projet au sens un peu plus large, par le fait que cela ne touche pas seulement la Ville d'Yverdon-les-Bains, mais c'est dans le cadre de la RAS, de la régionalisation de l'action sociale, que des mesures sont prévues, notamment des cours, qui seront donnés par le Canton et qui auront lieu à Yverdon-les-Bains.

Pour l'instant, je ne peux pas vous donner le détail de ces cours, quand ils auront lieu, à quelle fréquence, etc., mais sachez que quelque chose est en train de se mettre sur pied. Je pourrai, le cas échéant, vous donner l'information lors d'une prochaine séance.

**Madame Soufia FEKIH :**

Je vous remercie ; cette réponse me satisfait pleinement.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Yves RICHARD (Projets de Centres sportifs)**

On voit sur les journaux : Centre sportif à Champagne ; on entend un peu moins parler du Centre sportif des Isles. Je me pose alors des questions ; on est pour un développement sportif régional, on doit développer nos installations. Y a-t-il une coordination entre le projet Champagne et les Isles ; est-ce qu'il y a une bonne synergie ? Est-ce que cela ne va pas pénaliser l'un ou l'autre projet ? Est-ce que l'on peut faire les deux projets, par rapport au financement que le Canton pourra apporter ? Est-ce que la Municipalité peut me renseigner sur ce projet ?

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

C'est un projet transversal de la Municipalité, alors c'est moi qui vais vous répondre, bien que cela pourrait être mes collègues TREYVAUD ou CARRARD.

Vous savez que nous avons sur le métier un projet de Centre sportif aux Isles, qui ne date pas d'hier et qui avance lentement. Actuellement, nous avons également appris par la Presse ce projet de Centre sportif à Champagne et nous avons souhaité rencontrer les partenaires du projet de Champagne, pour coordonner nos travaux, pour pas que deux projets dans la même région se télescopent et finalement aboutissent à ce que l'on n'en réalise aucun des deux, ou à ce que l'on n'obtienne pas les subventions que l'on pouvait espérer.

Un groupe de travail s'est finalement constitué avec les représentants politiques de la commune d'Yverdon-les-Bains, Grandson, Champagne, Fiez etc., toutes les communes qui sont intéressées à ces projets. Nous avons lancé les bases d'une étude régionale sur ces équipements sportifs. Vous savez qu'il y a quelques années, sous l'égide du Service des sports de mon collègue, un inventaire des équipements sportifs avait été fait, par région. Il s'agit maintenant de poursuivre cette démarche, afin d'envisager ces deux projets non pas en concurrence, mais en complément et de manière à pouvoir, cas échéant, les soutenir au moment d'une demande de subventions auprès des instances concernées, Canton, Sport Toto ou d'autres instances de ce type-là.

C'est donc une collaboration qui s'est instaurée ; nous sommes en train d'établir les bases de ce cahier des charges d'une étude qui sera annoncée prochainement, afin d'aboutir à cette vision régionale de ces centres sportifs, de manière à ce qu'ils ne soient, je le répète, pas concurrents.

### **Monsieur Yves RICHARD :**

Je remercie Monsieur le Municipal et je me réjouis de voir que l'idée est vraiment de la régionalisation pour ces centres sportifs.

\* \* \* \* \*

### **Question de Madame Madeleine LECHMANN (Vélos place de la Gare)**

Comme nous avons pu le lire dans le *24 heures* du 26 janvier dernier et aussi constaté de visu, deux hommes de la Police municipale tentent de mettre fin au parcage sauvage à la place de la Gare. Les chauffeurs de bus et de taxis, souvent embêtés par les voitures mal garées, ont fait appel à la Police municipale, visiblement avec succès. Tant mieux pour eux.

Il en est tout autre des demandes des cyclistes : les places de stationnement, clairement signalées par le panneau « vélo » sont, depuis leur création, systématiquement bloquées et envahies par les scooters. L'été dernier, un abri spécial, bien dimensionné pour les scooters et vélomoteurs, a été construit sur le parking de la place d'Armes.

Moi, ainsi que bien d'autres cyclistes, s'en sont réjouis : enfin des places pour les cyclistes seront rendues aux cyclistes ! Hélas, je constate que rien n'a été fait pour avertir, ni pour sévir contre les scooters qui squattent les places réservées aux vélos. N'oublions pas qu'un scooter prend autant de place que deux vélos ; s'il est garé en biais, il occupe carrément trois, voire quatre places de vélo. Manifestement, la Police municipale ne montre aucune volonté pour faire de l'ordre dans cette jungle.

Dois-je me trouver des alliés auprès des chauffeurs de taxis ou de bus, apparemment armés de meilleurs arguments et peut-être aussi d'un bon lobbying ? Puis-je vous emprunter un trax, afin de libérer les places réservées aux vélos ?

Ma question à la Municipalité est la suivante :

- Que compte faire la Municipalité pour que les règles soient respectées et que les vélos retrouvent les places qui leur sont attribuées ?

Je me réjouis de vos propositions ; merci.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je crois qu'effectivement, il y a toute une série d'améliorations que l'on peut faire dans cette ville, vous en avez cité pour ce qui est du parcage voiture, du parcage sauvage et de l'amélioration dans cette zone de la gare. Nous avons décidé de mettre du personnel de Police, chaque matin et chaque soir, afin d'améliorer la situation dans ce secteur-là.

Evidemment, ce n'est pas satisfaisant, les vélos n'ont pas été oubliés non plus et je peux déjà vous annoncer qu'une nouvelle signalisation va être mise en place demain. Vous voyez que ce n'est pas en réaction à votre intervention de ce soir ; cette signalisation va être mise en place pour renforcer la lisibilité des zones vélos et scooters.

A partir de là, il faut aussi que les gens se disciplinent. On a demandé aux plantons qui sont à la gare de donner aussi cette information, puisqu'il y a un travail de prévention et pas seulement un travail de répression. S'il faut qu'on passe par un système de répression dans un secteur de vélos et de scooters, on passera à cette seconde phase.

Je confirme l'information qu'il y a une nouvelle signalisation à partir de demain, les plantons informeront les usagers et à partir de là, je donne aussi l'information qu'il y aura des sanctions et des amendes dans ce secteur-là. Je vous remercie.

**Madame Madeleine LECHMANN :**

Je vous remercie.

\* \* \* \* \*

### **Question de Monsieur Olivier KERNEN (Augmentation du prix de l'électricité)**

Une petite chose m'a mis mal à l'aise à la fin de l'année passée ; nous avons, en date du 14 décembre, lors de la séance du Conseil communal, accepté un préavis concernant le règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol, afin de générer, pour la Commune, non pas en plus, mais pris sur le compte des SI, 0,7 centime par kWh. On nous a dit que cela ne grèvera pas le porte-monnaie des contribuables yverdonnois, puisque c'était compris et c'était somme toute la contribution en toute transparence.

Ce qui m'a gêné, c'est qu'en date du 28 décembre dernier, nous avons reçu un communiqué de presse, nous informant que le prix de l'électricité augmentait de 0,8 centime par kWh. Au nom de la transparence, on aurait peut-être pu nous aviser le 14 qu'on était aussi enclin, d'ici très peu de temps, à rajuster le prix de l'électricité. On aurait ainsi été honnête dans ce contexte-là, parce que je doute que la Municipalité n'ait pas été mise au courant, étant donné que la décision municipale a été prise le 21 décembre et que le Conseil avait eu lieu le 14. J'aurais trouvé cela relativement fair-play.

#### **Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Au nom de la Municipalité, je réfute les accusations de mauvaise foi que vous adressez à notre égard. Lorsque nous avons demandé à votre Conseil le fameux préavis pour le 0.7 centime par kWh, nous avons mentionné que ce 0,7 serait pris dans la marge actuellement sur le prix de l'énergie.

Nous n'avons jamais caché, ni dans le cadre de la Commission, ni au Conseil communal, que cela n'affecterait de toute façon pas le fait que nous achetons notre électricité, en l'occurrence auprès de la Romande Energie et si les variations de prix de la Romande Energie sont importantes, nous sommes obligés de les répercuter sur le consommateur.

Le projet de prix pour l'augmentation de l'électricité a été adressé à la Municipalité le 21 décembre et il n'était pas connu de la Municipalité le jour du Conseil. Je crois savoir, Monsieur le Conseiller, en tant qu'ancien Municipal du Service des Energies, vous savez que les informations nous arrivent très tard pour fixer les prix de l'énergie et que nous avons un laps de temps particulièrement restreint pour prendre ces décisions. En l'occurrence, le Service des Energies et votre serviteur ont demandé à la Municipalité de traiter ce sujet de manière urgente en Municipalité. Nous ne connaissions pas le 14 décembre, les augmentations que la Romande Energie nous réserveraient et nous n'avons donc pas tenté de cacher quelque chose.

Pour cette augmentation, je tiens à vous préciser encore deux choses, la première c'est que la Municipalité a décidé de ne pas répercuter l'entier de la hausse sur le consommateur, mais d'utiliser le fond de fluctuation pour le prix de l'électricité, ce qui explique que l'augmentation n'est pas aussi grande qu'elle aurait dû l'être, selon la logique utilisée.

La deuxième chose est que toute personne peut, nous l'avons vu ce soir lors de cette action des cinq minutes, par une utilisation rationnelle de l'énergie qu'il consomme, influencer favorablement sur sa facture d'électricité, en coupant les stand-by, en éteignant la lumière ou en ne laissant la lumière qu'à l'endroit où elle travaille.

\* \* \* \* \*

### **Réponse de Monsieur le Syndic à Madame la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Rassemblements et incivilités dans les lieux publics)**

La Municipalité souhaite apporter réponse à la question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE, posée lors de la séance de Conseil du 2 novembre 2006.

Madame la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE a demandé à la Municipalité comment elle pense remédier à court terme à la situation déplorable de certains endroits de notre Ville, par exemple devant la gare, les jardins publics, les cours d'écoles et d'autres endroits. Dans son intervention, Madame WAGNIÈRE relève qu'il y a régulièrement un nombre important de personnes qui se rassemblent, en s'appropriant les lieux publics pour intimider, voire même agresser et pour commettre des incivilités.

La réponse que la Municipalité vous apporte est la suivante : La question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE rejoint la motion déposée en décembre 2005 par Monsieur le Conseiller Claude JACCARD et relative aux marginaux stationnant sur la Promenade Auguste-Fallet. Il convient de relever que le problème des personnes marginales qui se rassemblent régulièrement sur la voie publique n'est pas propre à notre Ville, mais devient un phénomène de société que l'on peut fréquemment observer en milieu urbain. L'exemple le plus connu dans notre canton est celui de la Place de la Riponne à Lausanne.

Il n'y a pas de solution miracle pour résoudre ce problème qui dérange certains citoyens. Cependant, la Municipalité a désigné un groupe de travail pour étudier ce problème et proposer des solutions. Depuis lors, certaines solutions proposées par le groupe de travail ont déjà été mises en œuvre tandis que d'autres pourront l'être prochainement.

J'aimerais citer tout d'abord :

- Créer des espaces d'échanges entre les personnes marginalisées, les Autorités politiques, la Police et les institutions concernées, dans le but de réfléchir ensemble à l'utilisation de l'espace public.
- Développer les possibilités d'accès aux logements et le maintien du logement.

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, puisque parmi ces personnes, on trouve des très jeunes.
- Développer des actions de prévention, notamment de la consommation d'alcool auprès des jeunes, afin d'éviter l'entrée dans la consommation ou une aggravation de celle-ci.
- Développer le travail hors-murs à Yverdon-les-Bains, en complément aux interventions déjà existantes, pour concrétiser les propositions énumérées.

Afin de mettre en œuvre cette dernière proposition, la Municipalité a inscrit au budget communal 2007 un poste de travailleur social hors-murs à 60%, qui sera chargé d'entretenir des relations privilégiées avec les personnes jeunes et moins jeunes qui sont concernées à Yverdon-les-Bains. Une tâche de ce travailleur social sera de relayer les préoccupations de cette population auprès des Autorités.

Dans sa question, Madame la Conseillère WAGNIÈRE évoque aussi le problème posé par le rassemblement de jeunes dans les cours d'écoles et l'organisation de rodéos sauvages sur la voie publique avec des véhicules à moteur. La Municipalité est attentive à ces problèmes et elle a chargé sa Police municipale de procéder régulièrement à des contrôles et des interpellations, si nécessaire.

Selon le service de Police, ces événements se déroulent principalement au Quartier des Cygnes, un quartier que vous connaissez bien, Madame la Conseillère.

La Police a effectué dans ce quartier 476 patrouilles, 35 interventions, 25 identifications, 11 dénonciations pour des contraventions au règlement de Police et 12 dénonciations pour des contraventions à la loi sur la circulation routière. Les auteurs de ces délits forment une bande connue de la Police dont certains éléments ont été dénoncés à plusieurs reprises.

A ce stade, la Municipalité et sa Police poursuivent leurs efforts pour maîtriser la situation et préserver l'ordre, la tranquillité et l'image de la cité thermale.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette réponse.

**Madame Emilienne WAGNIÈRE :**

Je tiens à remercier Monsieur le Syndic. Effectivement, il y a une grande amélioration ; ce n'est encore pas parfait, mais il y a une grande amélioration, je peux vous le dire. Il faudra voir avec le printemps si cela va durer. Je remercie aussi Monsieur CARRARD.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Il semble que la parole ne soit plus demandée. Je vous remercie et vous donne rendez-vous pour la prochaine séance, qui aura lieu, si la matière le permet, le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2007.

Je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée et une douce nuit.

Il est 22h45.

## CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent GABELLA

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> février 2007

|  | Pages      |
|--|------------|
| 1. Appel .....   | 232        |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2006 .....  | 233        |
| 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006 .....   | 233        |
| 4. Démission.....  | 233        |
| 5. Assermentations.....  | 234        |
| 6. Communications du Président.....  | 235        |
| 7. Communications de la Municipalité .....   | 238        |
| 8. Préavis no 50/06 concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 460'000.-<br>pour établir le projet de transformation et ré-affectation du bâtiment de la rue des<br>Cygnes 10, en vue de la présentation du crédit d'ouvrage au Conseil communal.<br>(Monsieur Pierre-André MICHOU, rapporteur) ..... | 239        |
| 9. Préavis no 51/06 concernant une demande de crédit d'investissement de<br>Fr. 1'400'000.- pour la mise en place d'une collecte des déchets intégrée en ville<br>d'Yverdon-les-Bains. (Monsieur Samuel GURTNER, rapporteur) .....   | 246        |
| 10. Propositions individuelles et interpellations. ....  | 250        |
| <i>Interpellation de Monsieur Pierre-André MICHOU (Ajustement du prix du gaz) 250</i>  |            |
| <i>Question de Monsieur Pierre HUNKELER (Gestion des forêts d'Yverdon, en<br/>particulier du Bois des Vernes) .....</i>  |            |
|  | <i>255</i> |
| <i>Question de Madame Marianne SAVARY (Projets des places publiques) .....</i>   |            |
|  | <i>256</i> |
| <i>Motion de Monsieur Gil MEYLAND (Amélioration du tri des déchets) .....</i>  |            |
|  | <i>260</i> |
| <i>Question de Monsieur Jean-Claude DYENS (Qu'en est-il de la SAGREYG ?) ..</i>  |            |
|  | <i>262</i> |
| <i>Motion de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Réception des nouveaux<br/>habitants de notre Ville) .....</i>   |            |
|  | <i>263</i> |
| <i>Questions de Monsieur Olivier MAIBACH (Etat désastreux de la rue de Gasparin<br/>et problèmes sur l'accès routier à l'EMS « Les Jardins de la Plaine ») .....</i>   |            |
|  | <i>265</i> |
| <i>Motion de Madame Rachel JOSEPH (Affichage de publicité en matière de petit<br/>crédit) .....</i>  |            |
|  | <i>266</i> |

---

|  |     |
|--|-----|
| <i>Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS. (Utilisation de termes anglo-saxon)</i>  | 270 |
| <i>Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Baptêmes de rues par des noms féminins)</i> .....  | 271 |
| <i>Question de Madame Gloria CAPT (Espace Jeunes – Educateurs de rue)</i> .....  | 273 |
| <i>Question de Monsieur Yves RICHARD (Politique d'agglomération)</i> .....   | 275 |
| <i>Question de Monsieur Eric GENTIZON (SI Hôtel Jules César)</i> .....   | 277 |
| <i>Interpellation de Madame Soufia FEKIH (Mise sur pied d'un service de désendettement)</i> .....  | 278 |
| <i>Question de Monsieur Yves RICHARD (Projets de Centres sportifs)</i> .....   | 279 |
| <i>Question de Madame Madeleine LECHMANN (Vélos place de la Gare)</i> .....  | 280 |
| <i>Question de Monsieur Olivier KERNEN (Augmentation du prix de l'électricité)</i> ..  | 282 |
| <i>Réponse de Monsieur le Syndic à Madame la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Rassemblements et incivilités dans les lieux publics)</i> ..... | 283 |